

CONCLUSION

1. Retour à la problématisation

Dans le rapport intermédiaire, nous avons précisé notre objet de recherche et la façon dont nous tenions à problématiser la question des incivilités. Cette problématisation était sans doute interloquante parce qu'elle prenait distance à la fois avec la doxa scientifique communément diffusée et la définition qui en était donnée dans le cahier des charges rédigé par les services du Ministre chargé de la politique des grandes villes.

Il ne s'agissait pas de nous inscrire en faux par rapport à ce qui nous était demandé. Au contraire, cette démarche visait à répondre précisément et scientifiquement à la question qui nous était posée et de développer le point de vue que nous avons déjà ébauché dans notre réponse à l'appel d'offre.

Il revient à la communauté scientifique de répondre aux questions posées par les responsables politiques au sujet d'une problématique. Le plus souvent, la façon de poser une question est déjà révélatrice d'une compréhension particulière de celle-ci. Elle repose sur une argumentation qui reflète déjà un certain modèle explicatif, une série d'hypothèses. La démarche scientifique ne consiste pas à conforter ce modèle, mais bien à le mettre à l'épreuve. Et, le cas échéant, à le critiquer, à le préciser, voire à l'invalidier. Une recherche scientifique passerait à côté de ses fondements épistémologiques et, ce qui est plus grave encore, à côté de son utilité propre, si elle revenait uniquement à conforter des convictions ou des points de vue. Elle vise *a contrario* à mettre ces points de vue en débat et, le cas échéant, à pointer là où ils sont erronés ou, à tout le moins, à pointer là où les choses ne sont pas aussi évidentes qu'on le pense. Validité politique et validité scientifique ne reposent pas sur les mêmes critères. Le critère du plus grand nombre, de la majorité, sur lequel repose la validité politique, n'est pas suffisant en matière scientifique, y compris en sciences humaines. La validité scientifique repose sur une démarche méthodologique précise. La définition communément admise d'une réalité ne fait pas la validité de cette réalité sur le plan scientifique. Il arrive que des conclusions scientifiques aillent à l'encontre d'une pensée commune, qu'elles surprennent, et c'est heureux. De la même manière, il convient de préciser qu'un modèle valide sur le plan scientifique n'en fait pas systématiquement un modèle valide sur le plan politique. Ce ne sont pas les expertises qui gouvernent, même si une tendance technocratique tendrait à pencher en ce sens. Tout au plus ont-elles à nourrir un débat susceptible de déboucher sur des décisions ; décisions prises en définitive par des élus et non, indirectement, par des experts (ce qui serait le cas si des expertises étaient appliquées politiquement comme des recettes, sans donner nécessairement lieu à débats).

La question qui nous était posée était : « En quoi des programmes de type 'année de service citoyen' contribuent à l'intégration des jeunes en grande difficulté et à la lutte contre les incivilités dans les grandes villes ? ». Pour répondre à cette question, pour évaluer la contribution d'un programme comme Solidarcité à « la lutte contre les incivilités », encore fallait-il préciser quelles problématiques recouvre la notion d'incivilité.
--

La validité scientifique repose sur une démarche méthodologique précise, affirmons-nous plus haut. Cette démarche méthodologique est constituée d'étapes, dont la première est la problématisation. En effet, la qualité d'une recherche dépend en bonne partie de la définition claire de ce que l'on cherche. Pour répondre correctement à la question posée, il était nécessaire, dans un premier temps, de préciser quelles problématiques recouvre la notion d'incivilité. Et il est vrai que les problématiques que nous avons mises en évidence débordent assez largement de la définition présente dans le cahier des charges, qui ne nous paraissait pas satisfaisante.

Ce n'est pas idéologiquement, mais scientifiquement que cette définition ne nous semblait pas satisfaisante. Les services du Ministre chargé de la politique des grandes villes, eux-mêmes, avaient relevé qu'il s'agissait d'une notion discutée et imprécise (cfr point 1.1.2. des dispositions techniques du cahier des charges).

1.1. Les incivilités, une notion discutée et notre position dans le débat

Il s'agit effectivement d'une notion très discutée tant sur le plan politico-idéologique que sur le plan scientifique. La notion a été importée de la criminologie anglo-saxonne et en particulier des Etats-Unis par Sébastien Roché (1993, 96 et 98) qui a largement contribué à sa diffusion en Europe francophone. Ce sont surtout ses travaux sur la thématique qui ont nourri la définition commune de l'incivilité, désormais mise à toutes les sauces, jusqu'à la limite de la farce. En effet, on peut ponctuellement entendre parler, à travers les médias, d'incivilité « financière », d'incivilité « sportive », de la passivité des parents face à l'« incivilité des enfants de deux à trois ans » ou encore de l'« incivilité des chiens »... Se prêtant à *l'Autopsie d'un faux ami* (le concept d'incivilité), Pagès (2001) en vient à démontrer combien « la greffe conceptuelle venait de prendre, au-delà de toute espérance. Avec le temps, on finirait par oublier en quoi ce *Joker* d'emprunt brouille les cartes et change la donne. Le tour de passe-passe est pourtant enfantin : en amont de la délinquance, les incivilités ordinaires sont désormais identifiées comme les souches dormantes d'un péril conçu en des termes épidémiologiques. Chaque marque d'agressivité, décelée avant même son passage à l'acte, tient du symptôme comportemental. Un crachat, un tag, l'omission d'un 'merci', tels sont aux yeux des néo-moralistes d'Etat, les virus en puissance qui, après incubation, dégénèrent en psychopathies criminelles ».

Le plus grand détracteur de Roché et de la notion d'incivilité est Wacquant (1999, 52-55) qui lève le voile sur les lieux et le contexte de production scientifique et politique de ce concept. Il démontre combien cette notion et son pendant opérationnel, la Tolérance Zéro, reposent sur des fondations scientifiques bien friables. Leur émergence et leur promotion proviennent d'un travail de lobbying et de marketing très efficace de *Think Tanks*, boîtes privées de consultations politiques, impliquées par ailleurs en tant que prestataires de services dans les politiques qu'elles entendent défendre (firmes privées de remise au travail intérimaire d'allocataires, firmes privées de sécurité,...). Ainsi, c'est Schwartz du Manhattan Institute, qui était à la fois partie prenante de l'administration Giuliani, des programmes de travail forcé et P.D.G. d'une firme privée de 'placement' des allocataires sociaux, qui a financé et promu la théorie de la « vitre brisée » (1982) de Kelling, Wilson et Coles. L'optique du Manhattan Institute est de promouvoir des solutions basées sur le principe de libre échange aux problèmes urbains. Cette théorie de la vitre brisée, n'est ni plus ni moins, d'un point de vue scientifique, qu'une supputation, une élaboration hypothétique, sur base d'une expérience menée 13 années auparavant en 1969 par un psychologue du nom de Zimbardo sur le mode de l'« observation par provocation ». C'est pourtant sur cette pseudo-théorie, qui rencontrait le dicton bien connu « qui vole un bœuf tue un homme », que la police New-Yorkaise s'est réorganisée autour du concept de Tolérance Zéro dont l'objectif était de harceler les « hommes vermines » (*Squeegie men*), sous la direction de Bratton. Rapidement, Giuliani en a fait son cheval de bataille électoral et les résultats de cette politique de Tolérance Zéro ont été élevés au rang de légende ; même si divers auteurs affirment que quantitativement, rien ne permet de relier cette politique et la baisse des chiffres de criminalité qui, semble-t-il, avait débuté trois ans avant son entrée en matière et a aussi été observée dans d'autres villes qui n'avaient pas fait le choix de cette politique. Toujours est-il que Bratton, démis par Giuliani, sans doute parce qu'il lui faisait un peu trop d'ombre, est devenu consultant international, créant sa propre firme de conseil en police urbaine (*First Security*). A la fin des années 90, il débute une véritable tournée internationale pour marchander ses services et prodiguer ses bons conseils,

notamment en Europe où il a reçu un écho plutôt positif de la part des gouvernements tant de droite que de gauche. Cette tournée internationale, alliant à la fois show, marketing, intérêts personnels, etc, a contribué à la mondialisation du concept.

En Angleterre, l'IEA, fondé par Fischer (tout comme le Manhattan Institute), prend le relais pour promouvoir les idées néo-libérales en matière de politiques sociales. « On voit ainsi se dessiner un franc consensus entre la droite américaine la plus réactionnaire et l'avant-garde auto-proclamée de la « nouvelle gauche » européenne autour de l'idée que les « mauvais » pauvres doivent être repris en main (de fer) par l'Etat et leurs comportements corrigés par la réprobation publique et l'alourdissement des contraintes administratives et des sanctions pénales » (Wacquant, 1999, 35). Lawrence Mead est appelé d'Amérique pour appuyer le gouvernement dans ses projets de réformes en expliquant sa thèse aux anglais lors d'un colloque organisé par l'IEA et relayé par les médias. Sa thèse est la suivante : les politiques sociales traditionnelles sont paternalistes et il faut aujourd'hui promouvoir des politiques paternalistes (*sic*). Selon lui, « la politique traditionnelle est 'compensatoire' : elle cherche à remédier aux déficits de revenus et de qualifications dont souffrent les pauvres à cause des désavantages de leur milieu social. [...] Par contraste, les programmes paternalistes insistent sur les obligations. L'idée centrale en est que les pauvres ont certes besoin de soutiens, mais ils exigent surtout une structure. Et c'est à l'Etat de faire respecter les règles de comportement. Ce côté 'maintien de l'ordre' de la politique sociale sert la liberté du plus grand nombre, mais elle entend servir aussi la liberté des pauvres » (Mead L., *The new paternalism : Supervisory approaches to poverty*, Washington, Brooking Institution Press, 1997, pp. 21-22, citée in Wacquant, 1999, 38).

L'idée défendue par cette nouvelle gauche inspirée par la droite états-unienne est la suivante : « Si l'Etat doit s'interdire d'aider les pauvres matériellement, il lui incombe toutefois de les soutenir moralement en leur imposant de travailler : c'est le thème, canonisé depuis par Tony Blair, des 'obligations de la citoyenneté' qui justifie la mutation du welfare au workfare » (Wacquant, 1999, 36). Et de mettre en place les moyens d'inculquer les bons comportements, puisque, comme l'affirme Mead, le fond du problème de la pauvreté n'est pas structurel ou économique mais uniquement individuel et moral puisque « la grande fracture de notre société est celle qui sépare non pas les riches des moins riches (*sic*) mais ceux qui sont capables et ceux qui ne sont pas capables d'être responsables d'eux-mêmes ». Bref, les politiques sociales se réduiraient désormais à « civiliser la ville » pour reprendre la formule du Manhattan Institute.

On le voit, la question qui nous est posée par le ministère chargé de la politique des grandes villes reste délicate, tout comme notre objet de recherche. En effet, associant travail bénévole et citoyenneté avec le thème des incivilités on pourrait très rapidement si l'on n'y prenait garde tomber dans ce travers dénoncé par Wacquant d'une politique sociale :

- qui dénie le caractère structurel des inégalités sociales
- et qui fait peser aux individus le poids et la responsabilité de leurs conditions de vie,
- les réduisant à des tares qui se traduisent par des problèmes comportementaux
- qu'il s'agit de contrôler ou d'éduquer par une inculcation des bonnes manières, d'une citoyenneté « obligée » réduite à sa plus simple expression (d'une citoyenneté critique à un civisme passif et de celui-ci à la civilité contrainte) et, pour bien faire, par une mise au travail.

Or, personnellement, nous ne partageons pas cette optique et nous ne voulons pas évaluer Solidarité à travers ce prisme. Il est donc important de préciser notre position.

C'eût été un manque de sérieux de s'engouffrer tête baissée dans cette recherche sans même tenir compte de ces débats et critiques, sans discuter la notion d'incivilité, et sans préciser ce

que nous entendions par cette notion et, en définitive, ce que nous allions évaluer. Dans ce débat, notre position est la suivante :

- Nous partageons avec Roché la conviction qu'une part de ce que l'on nomme le sentiment d'insécurité réside dans des difficultés inhérentes à des ruptures observables des codes élémentaires du vivre-ensemble. Mais le rapprochement s'arrête là, parce que, pour le reste, nous ne partageons ni son modèle explicatif, ni sa prise de position prescriptive en faveur de la *Tolérance Zéro*. Nous avons développé cette critique dans le rapport intermédiaire (pp. 5-7).

- Nous partageons avec Wacquant la critique qu'il fait des notions d'incivilité et de *Tolérance Zéro*. Toutefois, nous déplorons le fait qu'il se cantonne à la déconstruction du concept, sans proposer un autre modèle explicatif ; comme si, après avoir démonté le processus de construction et de diffusion de cette notion, les difficultés inhérentes aux ruptures des codes de vivre-ensemble perdaient leur réalité et devenaient imaginaires, les problèmes se posant ailleurs sans pourtant expliquer en quoi cet ailleurs peut influencer sur ces difficultés.

- Dans ce débat, nous critiquons le modèle explicatif de Roché, sans toutefois considérer que la problématique des ruptures des codes de vivre-ensemble ne serait qu'imaginaire. Nous réaffirmons l'importance de ces ruptures qui nourrissent un sentiment d'insécurité. Mais, ne partageant pas la définition de Roché et regrettant que Wacquant ne propose pas d'autre modèle explicatif, nous nous sommes attelés à reconstruire la notion d'incivilité en l'intégrant dans un modèle de compréhension alternatif (cfr rapport intermédiaire, pp. 8-22). Notre position est donc, certes critique, mais aussi constructive.

- Notre analyse de la problématique des incivilités n'est pas de l'ordre de la supputation ou de l'élucubration intellectuelle. Elle repose sur un travail préalable de lectures et de discussions des auteurs, mais aussi sur un travail empirique important d'observations et d'entretiens, réalisés pendant quatre ans principalement sur le quartier St-Antoine de Forest. Ce travail a fait l'objet d'une thèse de doctorat en sociologie (Hubert, 2002).

Cette position nous amène à présenter la problématique de la façon suivante.

1.2. Problématisation

1.2.1. Problématique générale. Les incivilités : l'affaire de tous

-1-

Les civilités apparaissent progressivement aux 17-18^e siècles dans les sociétés de Cour puis se diffusent dans l'ensemble de la population jusque fin 19^e - début du 20^e siècle (Elias, 1973). Les interactions entre les individus se codifient par une série de codes de politesse, de bienséance, etc, qui peu à peu s'instaurent en règles informelles, en routines qui distancient les individus, stabilisent et permettent d'anticiper le déroulement des rencontres au quotidien.

-2-

Ces routines ont été analysées par Goffman (1973) qui démontre que les ruptures de ces routines peuvent produire malaise et insécurité chez les individus. Mais il démontre aussi que les codes de vivre-ensemble se différencient en fonction des contextes privés ou publics. Les situations publiques mettent les individus en contexte de représentation sociale où ils ont à « jouer » leur rôle dans le respect des routines. Tandis que les situations privées mettent les individus en contexte de « coulisse », plus favorable au relâchement du respect des codes d'interaction, qui permet de réduire les tensions inhérentes à la représentation publique, de prendre distance par rapport aux rôles prescrits ou encore de « résister » aux rôles prescrits socialement (Goffman, 1968).

-3-

Une attitude n'est donc pas en soi « incivile », contrairement à ce que semblent accréditer les définitions actuelles des incivilités sur un modèle comportementaliste. La portée incivile d'une attitude est relative à la définition de l'espace dans laquelle elle s'inscrit.

-4-

Or, on observe actuellement un brouillage de la frontière entre espaces publics et privés parce que :

- On observe un urbanisme et une architecture de la transparence qui effacent de plus en plus toute cloison ou les rend translucides, qui évitent toute zone d'ombre.
- De nouveaux espaces se développent sur des modèles réticulaires mobiles (autour des transports en communs par exemple) et hybrides (commerces de masse, galeries commerçantes,...).
- Le développement d'un usage privé de l'espace, y compris collectif ou public, se généralise, à l'aune de l'individuation :
 - Les individus sont continuellement amenés à croiser des personnes inconnues, les figures de l'étrangéité et de l'anonymat sont de règle. La densité de ces croisements rend l'autre transparent, il ne faut plus se le représenter. Les civilités cèdent davantage la place à l'inattention et l'attitude développée par les individus dans les espaces collectifs est celle d'une sphère privée en mouvement : « Je ne fais pas attention à vous, ne faites pas attention à moi, nous ne faisons que passer... ».
 - La perception d'un espace public conçu comme un espace de masse et de passage semble de plus en plus commune. Il s'ensuit une conception de l'espace public comme un lieu qui devrait être relativement aseptisé. Tout obstacle à la mobilité, tout ce qui dérange, paraît de plus en plus intolérable.
- La gestion publique des espaces publics et collectifs, soit se traduit par le désinvestissement de certains espaces, soit s'inscrit dans une sorte de « dépublicisation » :
 - privatisations pures et simples (ventes ou locations d'espaces publics à des instances privées) ;
 - politiques de fermeture d'espaces publics (grillages, limitations d'accès,...) ;
 - invisibilisation de rassemblements sur l'espace public (actions proactives de la police à l'égard des rassemblements de jeunes, par exemple).

-5-

Les frontières entre espaces publics et privés sont moins lisibles. Il en résulte une série de malentendus, d'hiatus, sur la définition que les acteurs en présence donnent aux espaces dans lesquels ils se croisent et une difficulté à adapter leurs attitudes en fonction des espaces. Ces malentendus peuvent s'avérer insécurisants pour tout un chacun.

-6-

Dans ce contexte, les lieux sont de moins en moins définis collectivement. Ils deviennent des lieux fantasmés, des volumes vides favorables à la projection holographique d'images qui peuvent être nourries tant par l'expérience que par l'imaginaire et les stéréotypes, notamment ceux de la menace. Le terme holographique est choisi sciemment car il correspond exactement à la dynamique en œuvre puisqu'il s'agit d'une méthode photographique permettant la restitution d'un objet en relief grâce « aux interférences produites par deux faisceaux laser, l'un provenant de l'appareil producteur, l'autre diffusé par l'objet ». Plus qu'un espace défini par les acteurs en présence, le lieu public apparaît comme un lieu de projection et de contre-projection d'images ; une des images principales étant celle de la dangerosité.

-7-

Dans ce contexte, les incivilités s'inscrivent dans des transformations globales et profondes des espaces et des formes d'interactions entre individus. Il convient donc de préciser que la problématique des incivilités n'est certainement pas le monopole des jeunes ou des jeunes

d'origine immigrée, contrairement à ce que semble affirmer de façon trop péremptoire la définition commune de cette notion. De la même manière, il convient en outre de préciser que les incivilités ne sont pas non plus le monopole des quartiers dits « sensibles ».

-8-

Affirmer que les incivilités ne sont ni le monopole des jeunes ou des jeunes d'origine immigrée, ni le monopole de quartiers « sensibles », ne signifie pas que la problématique des incivilités ne concerne en rien les jeunes, les jeunes d'origine immigrée et ne s'exprime pas de façon plus sensible dans certains quartiers. Encore faut-il comprendre ces problématiques spécifiques. Comprendre ces problématiques spécifiques nécessite de concevoir les incivilités, non seulement comme une question d'ordre et de normes, mais aussi comme une question de conflits. C'est sans doute là notre principale critique à l'analyse de Roché. Pour rappel, cette critique n'est pas de l'ordre de l'idéologie, mais se fonde sur un important travail empirique, une longue présence sur le terrain, qui a fait apparaître cette dimension de façon massive.

1.2.2. Incivilités et quartiers dits « sensibles »

-9-

En ce qui concerne la présence plus sensible de la problématique des incivilités dans certains quartiers, il est important de rappeler que ces quartiers dits « sensibles » sont en grande majorité des quartiers de relégation sociale que les habitants vivent pour la plupart comme un enfermement, un blocage spatial à l'image de leur blocage social. « [...] Ceux qui sont dépourvus de capital sont tenus à distance, soit physiquement, soit symboliquement des biens socialement les plus rares et condamnés à côtoyer les personnes ou les biens les plus indésirables et les moins rares. Le défaut de capital intensifie l'expérience de la finitude : il enchaîne à un lieu » (Bourdieu, 1993, 165). Les processus structurels de concentration de la pauvreté et de la précarité ont été analysés et mis en évidence par De Lannoy et Kesteloot (1990). Les processus structurels constituent le cadre contraignant où s'inscrivent aussi des logiques d'acteurs. Les rapports à ces quartiers de relégation sont vécus de façon paradoxale par les habitants qui les considèrent à la fois comme une malédiction et comme une des dernières ressources mobilisables et donc comme une valeur à défendre.

Les malentendus autour des espaces publics de moins en moins lisibles favorisent la cristallisation de conflits autour de ces espaces qui constituent dès lors un enjeu, dans sa valeur d'usage, mais aussi dans sa valeur symbolique (reconnaissance sociale et politique).

1.2.2.1. La plainte comme rapport de pouvoir

-10-

La posture de la victime adossée au discours sécuritaire légitimant :

- devient un vecteur de reconnaissance qui permet symboliquement de retrouver sa place :
 - dans l'espace social par la distanciation à l'égard d'autres (étrangers, jeunes). Il s'agit d'affirmer que « l'on n'est pas comme les autres » malgré la proximité physique et la proximité des conditions d'existence.
 - dans l'espace politique lorsque certains ont le sentiment d'avoir été trop longtemps oubliés ou abandonnés par les hommes politiques, « le thème de l'insécurité, via les plaintes, les pétitions [...] peut devenir un moyen de reprendre le dialogue, d'instaurer une nouvelle forme de rapport légitime [...] au politique et de retrouver des justifications à la demande de protection » (Schaut, 2000, 85)
- permet de mettre en branle l'appareil policier et autorise le « nettoyage » de l'espace public des éléments perçus comme perturbateurs et de se positionner dans des conflits autour de l'espace dans sa valeur d'usage, afin :
 - soit pour les uns, de réoccuper publiquement ces espaces,

- soit pour les autres, de « vider » l'espace afin d'y développer l'attitude individualiste et privative propre aux lieux de passage que nous avons décrits plus haut. Dans les quartiers de relégation, la mobilité au sein du quartier s'avère d'autant plus importante au regard du sentiment de blocage tant spatial que social.

Comprendre la problématique des incivilités implique aussi que l'on s'intéresse à ceux qui s'en plaignent et les raisons qui les amènent à se plaindre. Ces raisons ne se cantonnent pas à l'existence d'actes dérangeants. D'autres raisons interviennent dans le degré de perception des dérangements et dans le degré de tolérance à leur égard¹. Parmi ces raisons le blocage spatial et social, et plus largement la précarité d'existence constituent un facteur important qui intervient dans la problématique des incivilités. Soulignons par ailleurs que le fait d'être soi-même confronté au quotidien à l'imprévisibilité de sa trajectoire sociale personnelle rend sans doute plus sensible encore l'imprévisibilité des interactions, des rencontres au quotidien, lorsque celles-ci sont déstabilisées par des ruptures de routines.

Là encore, pointer les raisons de la plainte, ne vise pas à faire porter aux « plaintifs » tout le poids et la responsabilité de la question des incivilités, permettant ainsi de fermer les yeux sur la réalité des ruptures de routines. Il ne s'agit pas d'affirmer que l'unique problème est la réduction des seuils de tolérance et l'instrumentalisation du discours victimaire pour se positionner dans des rapports sociaux. Il s'agit, pour comprendre la réalité de la problématique des incivilités, dans son ensemble, de ne pas méconnaître ou sous-estimer cette dimension.

1.2.2.2. Les ruptures de routines comme rapports de pouvoir

Si la plainte est un moyen de se positionner dans des rapports conflictuels, il en est de même pour les ruptures de routines, pour les incivilités.

-11-

Les civilités marquent aussi des positions différentielles de pouvoir. Parmi les codes qui stabilisent les interactions, il suffit d'observer les règles de bienséance ou de préséance pour s'en convaincre². Le respect des routines, tout comme leur rupture, peuvent signifier l'imposition de rapports de pouvoir et peuvent exprimer l'accord ou au contraire le refus, la résistance, à l'égard de rapports de pouvoir. Les ruptures de routines, les incivilités permettent donc de se positionner dans des rapports conflictuels : marquer une position de pouvoir ou se démarquer d'une position de pouvoir, signifier un déni de reconnaissance, exprimer une exclusion, etc...

-12-

Par ailleurs, un auteur comme Pharo (1985, 1991) démontre les liens qui existent entre les civilités et l'ordre normatif de la Cité. Pour lui, l'ordre social ne s'impose pas par l'adéquation des individus à un prétendu contrat social originaire. Il considère que l'ordre social se valide, ou au contraire est remis en question, à travers les interactions quotidiennes qui constituent autant de tests de validité pour juger de l'adéquation entre l'ordre normatif de la Cité et sa capacité à garantir l'équité sociale. L'espace interactionniste se fait politique et les ruptures de routines, les incivilités aussi. Elles invalident l'ordre normatif de la Cité lorsque celui-ci semble en inadéquation avec sa capacité à garantir l'équité sociale³. Que les incivilités

¹ Voir à ce sujet, Dubet (1987)

² Rappelons que les codes d'interactions permettent aux individus de définir et de garantir leur « territoire du moi ». Or, plus on jouit de pouvoir, plus les « territoires » dont on peut jouir sont grands et plus on a le droit de contrôler, de s'introduire ou de réduire les territoires du moi des assujettis.

³ Cette perspective défendue par Pharo, davantage sur le mode de la philosophie sociale, trouve écho chez des auteurs purement sociologiques. Merton (1965), par exemple, lorsqu'il analyse les déviations, montre que certaines de celles-ci puisent leur racine dans des décalages existant entre les buts socialement valorisés et les moyens légitimes (les normes réelles) auxquels les individus ont ou pas accès pour atteindre ces buts.

recouvre à la fois des craintes personnelles et des préoccupations pour l'ordre, comme se plaît à le répéter Roché, n'a donc rien d'étonnant. Il revient au choix politique de déterminer s'il convient de rétablir l'ordre des interactions en l'imposant de façon verticale et plus ou moins autoritaire ou de promouvoir l'ordre des interactions de façon horizontale et indirecte en renforçant les garanties d'équité. Les deux propositions ne semblent pas mutuellement exclusives. Pourtant, sur plusieurs points, elles présentent des incompatibilités réelles. Nous y reviendrons.

-13-

Une fois démontrée la nature conflictuelle et la dimension de pouvoir inhérente à la problématique des incivilités, on comprend mieux que cette dernière, même si elle concerne l'ensemble des catégories sociales, soit particulièrement sensible lorsqu'elle se greffe sur des conditions d'existence précaires et, pour le dire on ne peut plus clairement, sur des injustices sociales persistantes, qui pèsent tant sur le degré de plainte que sur l'existence des ruptures de routines elles-mêmes.

Dans ces conditions de précarité, les ruptures de routines sont causées aussi dans des rapports de pouvoir, afin de se positionner dans les conflits qui opposent les uns et les autres autour de l'espace dans sa valeur d'usage et sa valeur symbolique.

Mais cette attitude n'est pas uniquement adoptée par les jeunes. Schaut (2000), fait état, dans le quartier Anneessens, de stratégies de privatisation d'espaces publics développées par des personnes âgées qui, d'un côté, jouent sur le tableau de la plainte auprès des autorités communales et, d'un autre côté, se montrent menaçantes, invectivent et injurient, notamment des enfants ou des jeunes mères, afin qu'ils désertent une cour intérieure aménagée en plaine de jeux. La stratégie a porté ses fruits puisque le toboggan qui y avait été placé a été retiré.

1.2.3. Incivilités et jeunes

-14-

La problématique générale des incivilités posée, nous pouvons aborder plus spécifiquement la problématique des incivilités commises par les jeunes. Comme toutes les catégories de la population, les jeunes n'échappent pas au cadre général que nous venons de poser. Ils s'inscrivent aussi dans des transformations profondes des formes d'interaction, dans des espaces moins lisibles, dans des rapports de pouvoir et, pour certains, dans des conditions précaires d'existence. En définitive, les incivilités commises par les jeunes ne sont pas foncièrement différentes du socle commun qui traverse l'ensemble de la société. Simplement, à ce socle commun s'ajoutent des dimensions propres à l'adolescence ou à la jeunesse. S'il faut définir une spécificité aux incivilités commises par les jeunes, elle est liée :

-15-

- A ce qui fait le propre de l'adolescence et de la jeunesse en général, le test des limites et en particulier des limites normatives et la confrontation à l'autorité. On peut dénoncer tant que l'on veut des carences éducatives dans le chef des familles ou de l'institution scolaire, l'adolescence reste et restera une période de crise et de confrontation. A cet égard, une réponse qui réaffirme les limites est nécessaire. Toutefois, la sanction seule n'est que peu appropriée. Il s'agit au contraire de considérer une transgression comme une opportunité éducative qui permet d'accompagner le jeune dans l'apprentissage de la responsabilité. C'est dans ce sens que le décret de l'Aide à la Jeunesse a été élaboré. Par contre, ce n'est pas dans ce sens que va le renforcement de la sévérité et de la pénalisation qui postulerait davantage que le jeune est d'emblée responsable ; et certains de plaider pour une réduction légale de l'âge de la majorité pénale ou encore de réduire cette majorité de façon plus ou moins détournée en imaginant un régime spécial pour les plus de 16 ans.

-16-

- A ce qui fait le propre des conflits intergénérationnels en général, l'incompréhension se traduisant par une dévalorisation mutuelle des générations et de leurs modes de vie.

-17-

- A une caractéristique de la jeunesse actuelle, qui « se définit de plus en plus comme une phase expérimentale prolongée au-delà de la prise en charge par les deux grandes instances de socialisation que sont la famille et l'école. [...] La jeunesse est dorénavant un mode de vie dont l'ambiguïté tient au fait qu'elle associe, en proportions variables selon les individus, des éléments constitutifs d'un plein statut d'adulte et des éléments qui appartiennent encore au contraire au monde de l'adolescence » (Galand, 2002, 120).

-18-

- A une caractéristique de la jeunesse actuelle, qui est confrontée, vu le marché de l'emploi, à la difficulté de se projeter dans le futur et de souscrire aux valeurs de la génération adulte actuelle encore largement fondées sur la société salariale et l'insertion dans le monde du travail⁴. Les adultes dénoncent fréquemment l'oisiveté de la jeune génération, lorsque cette dernière fait part de son ennui. Mais derrière la question de l'ennui se pose celle du sens de l'activité lorsque les perspectives paraissent bien moroses. A cet égard, les actions qui relèvent strictement de l'occupationnel ne pallient en rien le manque de perspective et le déficit de sens de l'activité.

1.2.4. « Jeunes en grandes difficultés »

1.2.4.1. Spécificités

-19-

Au sein de cette problématique des incivilités commises par les jeunes, on peut encore pousser plus loin les spécifications et s'attarder aux incivilités commises par les « jeunes en grandes difficultés ». Fondcièrement, la problématique n'est pas différente, si ce n'est qu'aux spécificités liées à la génération, se surajoute la dimension des inégalités structurelles :

-20-

- La confrontation à l'ordre, propre à la jeunesse, sera d'autant plus forte que l'expérience des inégalités sociales renforcera la perception d'un ordre normatif invalidé par son incapacité à garantir une justice sociale.

-21-

- L'ennui lié à la perte de sens de l'activité sera d'autant plus prégnant que l'absence de perspectives sera importante, en particulier pour les jeunes confrontés de façon actuelle et quotidienne à la relégation sociale.

-22-

- L'existence d'espaces « privés », de coulisses, d'« entre-soi », joue un rôle important dans les processus de socialisation et de construction identitaire de tous les adolescents. Pour reprendre un proverbe chinois, « la carpe ne grandit qu'en eau trouble ». Il n'est pas certain que les lieux d'« entre-soi encadré par des adultes », type maisons de jeunes, soient à même de jouer le même rôle. Par ailleurs, il n'est pas évident non plus que l'espace familial soit le plus approprié. Toutefois, certains logements sont assez spacieux pour offrir ce type d'espace de coulisse. Mais ce n'est pas le cas de tous les logements et en particulier dans les quartiers moins favorisés ou les logements sociaux. Dans une situation de carence de ce type d'espace, il s'agit donc de trouver « ailleurs » des espaces d'« entre-soi ». Les rassemblements de jeunes, l'adoption d'attitudes propres aux coulisses, les ruptures de routines sur l'espace public, sont autant de moyens d'y circonscrire des espaces d'« entre-soi » qui peuvent s'avérer dérangeants pour les riverains ou les passants. Ils sont d'autant plus dérangeants qu'ils se font de façon visible et pour cause, l'urbanisme de la transparence rend de plus en plus difficile de s'isoler dans les espaces extérieurs.

⁴ Moulin (2001), Bajoit (2000).

1.2.4.2. La notion de « jeunes en situation de vulnérabilité sociale »

-23-

La notion de « jeunes en grandes difficultés » mérite aussi d'être creusée. Doit-on considérer les grandes difficultés comme des caractéristiques personnelles et substantielles propres à certains jeunes ? Ou faut-il envisager les grandes difficultés comme les conséquences d'inégalités structurelles. A cet égard, la notion de « jeunes en grandes difficultés » associée à la thématique de la déviance fait penser de façon assez évidente à la notion de « vulnérabilité sociale » proposée par Walgrave. Un détour par cette notion et le débat auquel il a donné lieu entre Walgrave et Mary est éclairant.

Walgrave n'aborde pas la question des incivilités, mais celle de la délinquance juvénile. Si, nous le rappelons, aucune confusion ne peut être établie entre incivilité et délinquance, les processus qu'il met en évidence pour caractériser la « délinquance de précarité » en situation de vulnérabilité sociale, ainsi que les critiques formulées à l'égard de ce modèle, restent instructifs.

Walgrave (1986, 1992 a) définit son objet en excluant la délinquance « passagère », propre à l'adolescence, et la délinquance « symptôme », propre à un état pathologique, pour s'intéresser exclusivement à la délinquance « de précarité », liée à la condition sociale des jeunes et repérable par « systématisation » (persistance et gravité). Il énonce quatre thèses :

- Premièrement, la définition de la délinquance des jeunes est une construction sociale influencée par le jeu des inégalités de pouvoir.
- Deuxièmement, il y a plus de probabilités que les jeunes issus des milieux socio-culturels les plus défavorisés développent une délinquance persistante et grave.
- Troisièmement, si l'absence de liens sociaux ne suffit pas à expliquer la délinquance, il n'en est pas moins vrai que les liens sociaux facilitent une inhibition contre la délinquance.
- Quatrièmement, les réactions sociales à la délinquance des jeunes peuvent favoriser la persistance de leur délinquance.

Walgrave analyse ensuite l'impact d'expériences scolaires négatives et de situations d'échec et d'impuissance, de parcours sociaux de rejet et de stigmatisation sur les risques de glissement vers la délinquance. Selon lui, certaines catégories de la population, vivant dans des quartiers où les conditions de vie sont défavorables et où se développe une sous-culture de « perdants », souffrent de vulnérabilité sociale. Pour ces catégories de population, il estime que le risque est plus grand d'être confronté aux dimensions discriminatoires, contrôlantes et sanctionnantes des institutions sociales. Or, ces catégories de population ne disposent pas du pouvoir nécessaire pour corriger la situation et se défendre contre les stéréotypes négatifs qui les stigmatisent. Pour Walgrave, leur trajectoire risque donc de devenir une spirale négative où les confrontations malheureuses et répétées aux institutions aggravent la persistance de la trajectoire délinquante, augmentant encore le risque de nouvelles confrontations à la justice et la marginalisation.

Il propose dès lors trois perspectives (macro, méso et micro) pour une politique de prévention :

- Premièrement, une politique préventive radicale qui lutte contre les inégalités matérielles et structurelles ;
- Deuxièmement, une politique de prévention offensive qui stimule et soutient les groupes à haute vulnérabilité sociale à sortir, par eux-mêmes de leur situation à risques ;
- Troisièmement, des interventions psychosociales qui doivent s'appuyer sur le vécu des jeunes et viser des objectifs réalistes, contrôlables et atteignables à court terme.

-24-

En matière de protection de la jeunesse, Walgrave développe ce modèle. Dans une diatribe critiquant la loi de 1965, Walgrave (1973) insiste sur la nécessité de rétablir une relation de confiance entre les institutions et les individus. Il plaide alors pour la déjudiciarisation. En 1985, il s'élève contre les tentatives de repénalisation de la délinquance juvénile. Il prône une « politique d'équité sociale et de bien-être social global » (Walgrave, 1985, 605) – intervention macro. Il invite les tenants de l'approche légaliste à aborder différemment la question de la responsabilité des jeunes. Selon lui, les devoirs passent avant tout par les droits et par l'émancipation. Les droits des jeunes ne se limitent donc pas aux droits à la défense. Comment prétendre sanctionner les devoirs avant de mettre en œuvre les moyens d'offrir aux jeunes des espaces libres de création et d'expérimentation sociale ? Ce n'est qu'une fois cette priorité atteinte, affirme-t-il, que l'on peut prétendre sanctionner les limites de ces espaces. Or, tous les jeunes ne bénéficient pas de cette possibilité d'expérimentation et d'émancipation. Il faut donc avant tout promouvoir une politique de discrimination positive locale à l'égard des jeunes en situation de vulnérabilité sociétale – intervention méso. Il encourage donc à une politique de protection de la jeunesse qui soit avant-tout préventive et sociale avant de viser la répression ou le traitement. La justice comme instance ne doit intervenir que subsidiairement et en tout dernier recours. Et lorsqu'elle intervient à l'égard des mineurs délinquants, Walgrave, estime préférable d'adopter la *troisième voie* d'une justice « restauratrice » (1992 b) ou « réparatrice » (1994) bénéficiant d'outils tels que la médiation ou les sanctions éducatives qui favorisent un travail symbolique sur la responsabilité et l'intégration dans la communauté et l'ensemble social.

-25-

Walgrave sera très proche de l'administration du ministère de l'intérieur et ses théories ont une influence considérable sur les politiques de prévention développées au cours des années 1990 et en particulier les contrats de sécurité et de prévention. Cependant, l'intégration de son modèle dans l'élaboration des politiques de sécurité n'a été que partielle. Il faut souligner par ailleurs que, dans ce cas, le scientifique lui-même a contribué à l'opérationnalisation de sa théorie en l'amputant de tout un pan de sa réflexion. D'une part, en prônant une prévention offensive – qu'elle soit policière ou sociale – ciblée sur des catégories de population définies comme vulnérables, il omet d'intégrer dans la traduction politique de sa théorie son analyse de la réaction sociale comme facteur de stigmatisation et de risque de chronicisation des trajectoires délinquantes. D'autre part, la vulnérabilité sociétale, telle qu'elle a été traduite en action publique a passé sous silence les facteurs macro-sociaux, structurels de la vulnérabilité, ainsi que la prévention radicale (lutte contre les inégalités matérielles et structurelles), que Walgrave prônait dans un premier temps. La meilleure illustration de l'abandon de cette dimension est la traduction française de la vulnérabilité sociétale en « personnes socialement faibles » par les services du ministre Tobback. On observe là la tendance à la dépolitisation et à l'individualisation de la question criminelle démontrée par Mary (1998a).

-26-

En mettant en évidence l'influence de Walgrave sur les politiques de sécurité et l'intégration tronquée de son modèle dans l'action publique, Mary (1998 b) en démontre les effets pervers en matière de politique préventive. Ses principales critiques portent sur le primat de la variable socio-culturelle dans la théorie de la vulnérabilité sociétale. Selon lui, cette lecture ne permet pas de prendre en considération des déterminations structurelles, plus macro-sociales et plus dures, telles que les variables socio-économiques. Il confronte l'analyse de l'Etat en termes d'offre et de contrôle proposée par Walgrave à la théorie de la désaffiliation de Castel (1995 ou encore 1996). Ce dernier envisage l'exclusion non comme un état de pauvreté, mais comme le résultat d'un processus qui met en jeu deux axes combinant à la fois les dimensions économique et socio-culturelle. Le premier axe est relatif au travail (ou à son absence ou à la précarité face à la flexibilité du marché) et se décline en termes d'intégration/non-intégration économique. Le second axe est relatif à l'appartenance sociale à des réseaux (ou à l'isolement plus ou moins important) et se décline en termes insertion/non-insertion socio-familiale. Il en déduit trois zones. Une situation de travail stable et l'insertion dans un réseau social solide

caractérisent une zone d'intégration. Une situation de travail précaire et un réseau relationnel fragile définissent une zone de *vulnérabilité sociale*. Tandis que l'absence de travail associée à l'isolement marquent une zone de désaffiliation. Aujourd'hui, les transformations économiques du salariat d'une part et les transformations socio-culturelles de la famille et de la culture ouvrière provoquent l'extension de la zone de vulnérabilité. Comme Walgrave, Castel ne réduit pas le processus de désaffiliation aux seuls critères économiques en affirmant l'importance de l'insertion sociale. Mais à la différence de Walgrave, « tout en préservant le souci de ne pas cantonner l'analyse à la seule dimension économique, une place plus appropriée est donnée à celle-ci qui permet la mise en contexte macro-social qu'exige une telle question. La portée du propos n'est pas que théorique, mais a aussi des implications pratiques. Castel, en effet, termine son ouvrage par une critique des nouvelles politiques d'insertion et, en particulier, de la contractualisation et du 'traitement localisé des problèmes' (Castel, 1995, 13), caractéristiques des dispositifs de prévention 'offensive' que Walgrave propose par ailleurs » (Mary, 1998, b, 482). Pour Castel, les politiques locales ne permettent pas de répondre efficacement à l'axe intégration qui nécessite une approche globale, macro. « Elles risquent alors de devenir *la gestion du non emploi* à travers la mise en place d'activités qui s'inscrivent dans cette absence, en essayant de la faire oublier » (Castel, 1995, 429, cité in Mary, 1998 b, 482).

Mary se tourne alors vers l'analyse en termes d'offre et de contrôle que propose Walgrave. « La société, explique [Walgrave], offre des biens aux citoyens en contrepartie desquels ceux-ci acceptent de se conformer aux règles qu'elle détermine, sous le contrôle qu'elle instaure. La non-conformité, c'est-à-dire la confrontation négative avec une institution sociale entraîne une diminution de l'offre de celle-ci et une augmentation du contrôle exercé par la société » (Mary, 1998 b, 478). Mary prend dès lors Walgrave à son jeu en mettant en évidence le rétrécissement du principe de solidarité étatique au profit d'une offre privatisée de services auxquels une partie croissante de la population vulnérable (au sens de Castel) n'a plus accès. « Dans ce cas, poursuit-il, si l'on suit l'analyse de Walgrave, faute d'incitants à la conformité, la société devra renforcer, voire ne compter que sur ses mécanismes de contrôle pour assurer celle-ci » (Mary, 1998 b, 479). Il conclut par : « ces remarques sont donc susceptibles d'éclairer l'analyse que l'on peut faire des politiques préventives et répressives mises en œuvre en Belgique depuis le début des années nonante, qu'il s'agisse des contrats de sécurité, de la médiation pénale, du travail d'intérêt général ou encore des maisons de justice. L'hypothèse que l'on peut alors poser est celle de savoir si, en contexte de crise de l'Etat social, faute d'incitants à la conformité, pour reprendre les termes de Walgrave, il ne s'agit pas avant tout de mécanismes de contrôle destinés à assurer celle-ci » (Mary, 1998 b, 483).

-27-

Quelques mois plus tard, Walgrave répond à la critique de Mary. Il entend effectivement que « les groupes de haute vulnérabilité sociétale auront encore moins accès à ces opportunités offertes par le marché privé, ce qui amènera une perte encore plus grave de l'offre de bénéfiques de la société. Le discours sécuritaire actuel ne considère ce groupe plus sous l'angle de ses besoins d'assistance et de soutien, mais sous l'angle des dangers qu'il représenterait pour les populations plus intégrées. Par conséquent, non seulement ils profitent encore moins de l'offre de la société, mais ils sont soumis aussi à des contrôles croissants. [...] C'est cette surenchère qui a amené les Etats-Unis à être parmi les pays les plus insécuritaires, et les plus répressifs en même temps » (Walgrave, 1998, 1078-1079). Il estime que son analyse n'est pas en contradiction avec une approche macro-sociologique. Néanmoins, il réaffirme la nécessité et la priorité d'une approche locale, méso, attentive aux facteurs socio-culturels ; car « le macro-social n'agit pas de façon directe sur les sujets. Il se traduit par une organisation de société et des institutions à travers laquelle des groupes et des personnes parcourent une trajectoire vécue et signifiée. [...] Dans ce sens, on pourrait classifier les variantes culturelles comme des 'proximate causes of delinquency', alors que les variables socio-économiques fonctionneraient comme des 'remote causes', c'est-à-dire des causes plus fondamentales, mais moins directes et donc moins déterminantes » (Walgrave, 1998, 1079-1080).

-28-

Encore faut-il s'entendre sur ce qui fait le caractère déterminant d'un facteur causal. A ce sujet, on peut rétorquer à Walgrave que ce n'est pas la proximité ou le caractère direct d'une cause qui la rend déterminante. Au contraire, une cause « plus fondamentale », comme la définit Walgrave lui-même, même si elle paraît moins directe, n'a-t-elle pas précisément plus de poids dans les relations causales ?

-29-

En outre, il reste une question à laquelle ne répond pas Walgrave : en quoi les nouveaux dispositifs, fondés sur un vocabulaire des motifs sécuritaire, prescrivant à leurs publics une identité de « potentiellement menaçants », ne produisent pas la stigmatisation qu'il considère par ailleurs comme un facteur susceptible de favoriser la persistance de la délinquance grave et répétitive des jeunes vulnérables ?

-30-

En conséquence, même si la façon tronquée dont la théorie de la vulnérabilité sociétale a été traduite en action publique et même si la position de Walgrave dans un rôle de « conseiller du Prince » sont très discutables, son modèle théorique nous semble intéressant. Toutefois, nous insistons sur un point : son modèle théorique ne tient que s'il repose sur tous ses pieds. Parmi ses pieds, deux nous semblent aussi essentiels et ne peuvent être négligés :

- l'importance des causes structurelles, macro-sociales, de la vulnérabilité sociétale et l'option d'une prévention radicale visant à lutter contre les inégalités matérielles et structurelles ;
- l'importance des processus de stigmatisations sur la trajectoire des jeunes en situation de vulnérabilité sociétale.

1.2.5. Jeunes d'origine immigrée

1.2.5.1. Nécessité d'inscrire la problématique spécifique dans des contextes plus larges

Au sein de la problématique spécifique des incivilités et des jeunes en situation de vulnérabilité sociétale, on peut encore pousser plus loin la spécification et s'intéresser aux incivilités commises par les jeunes d'origine immigrée.

-31-

D'emblée, nous réfutons toute théorie culturaliste à visée substantialiste qui tendrait à démontrer que la délinquance ou plus généralement les déviances de jeunes d'origine immigrée seraient dues à leur origine culturelle ou ethnique. En opposition avec la recherche commandée par le ministre de la Justice Verwilghen (*Etude sur la relation entre origine allochtone et comportement criminel*, 1999), Brion *et al* (2001) démontent cette perspective.

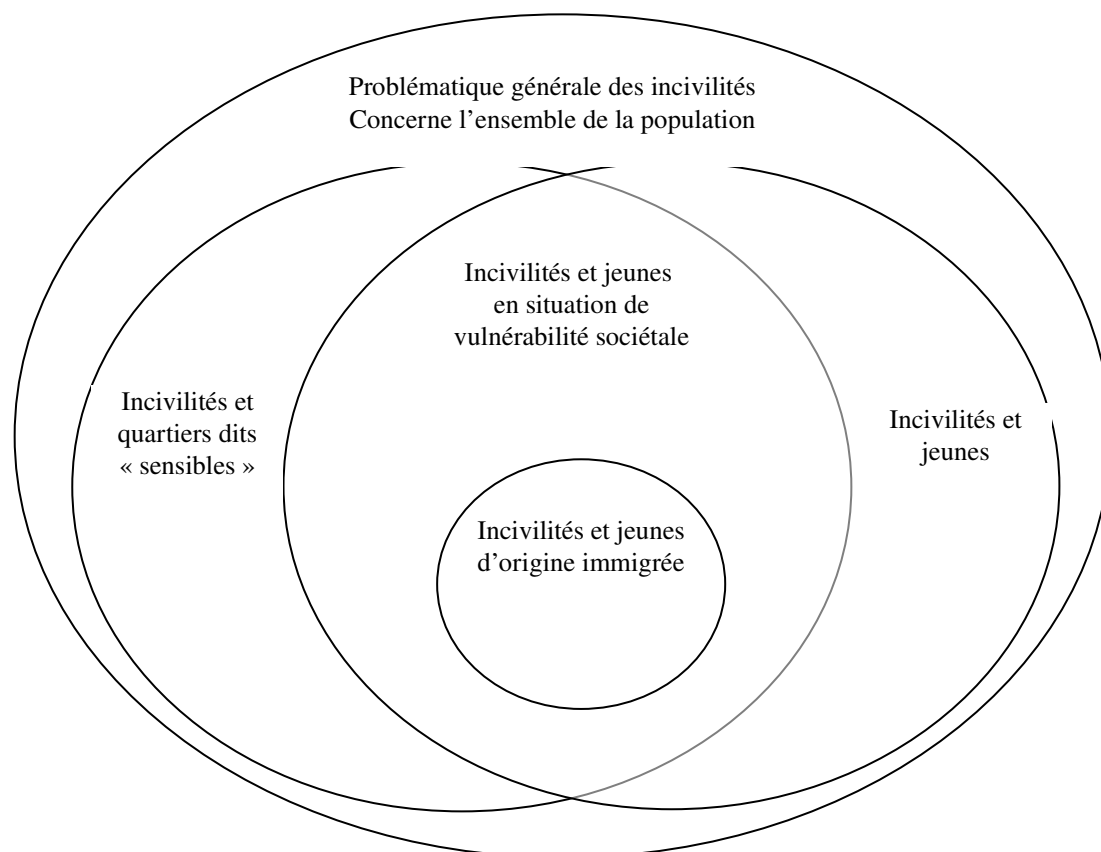
-32-

Par ailleurs, la spécification progressive de la problématique que nous avons présentée et qui nous amène, de la généralisation des incivilités aux incivilités commises par les jeunes d'origine immigrée, en passant par la question des quartiers sensibles, des jeunes et des jeunes en situation de fragilité sociétale, s'inscrit dans les logiques actuelles des politiques publiques qui tendent toujours davantage à préciser des cibles de plus en plus spécifiques et, de ce fait, à fragmenter les actions, même si dans l'intention elles se veulent intégrées. C'est une évidence d'affirmer que réduire la cible, et ne plus en retenir que le centre, c'est accroître les possibilités de louper l'objectif. Cette métaphore balistique vaut aussi pour les politiques publiques. Dès lors, en ce qui concerne notre spécification progressive, il convient de la

comprendre comme des ensembles qui s'inscrivent, du plus petit au plus grand, les uns dans les autres. Ne retenir de cette série d'ensembles que celui qui concerne les incivilités commises par les jeunes d'origine immigrée n'aurait aucun sens. La problématique spécifique des incivilités commises par les jeunes d'origine immigrée n'a aucun sens si elle ne s'inscrit pas dans le cadre plus large des incivilités commises par les jeunes en situation de vulnérabilité sociétale. Ces dernières ne prennent sens que resituées dans la problématique plus large des incivilités commises par les jeunes et dans la problématique des incivilités dans les quartiers dits « sensibles ». Enfin, ces dernières s'inscrivent dans la problématique générale des incivilités dans un contexte de transformations profondes des formes et des espaces d'interaction qui touchent l'ensemble de la population.

-33-

Comme toutes les catégories de la population, les jeunes d'origine immigrée n'échappent pas au cadre général que nous avons posé. Ils s'inscrivent aussi dans des transformations profondes des formes d'interaction, dans des espaces moins lisibles. En définitive, les incivilités commises par les jeunes d'origine immigrée ne sont pas foncièrement différentes du socle commun qui traverse l'ensemble de la société. Simplement, à ce socle commun s'ajoutent des dimensions plus spécifiques liées à la problématique des quartiers de relégation ainsi qu'à celle de l'adolescence ou de la jeunesse et, à l'intersection, les dimensions spécifiques liées aux jeunes en situation de vulnérabilité sociétale. Dès lors, il est vain d'imaginer trouver des réponses politiques à la problématique globale des incivilités, ou même en particulier à la problématique des incivilités commises par les jeunes d'origine immigrée, sans avoir une réflexion globale sur la question.



1.2.5.2. Spécificités : discriminations et stigmatisme

-34-

S'inscrivant au sein de la problématique des jeunes en situations de « vulnérabilité sociétale », la problématique des jeunes d'origine immigrée a ceci de spécifique que la question de la discrimination se surajoute au reste et rend plus sensible encore la situation de vulnérabilité.

-35-

Ces discriminations vécues en Belgique sont avérées scientifiquement à l'égard de l'école (Ouali *et al*, 1995), de l'emploi (Nayer *et al*, 1997), du logement (Beauchesne, 1994), de la justice (Brion, 1995 et 2001) ou encore de l'intervention policière (De Valkeneer, 1988 ; Lacroix *et al*, 1998 ; Devresse, 2000 ; Francis, 2000 et 2001).

-36-

Ecole et emploi sont classiquement considérés comme des instances de socialisation et de construction identitaire. La précarité et les discriminations vécues à l'égard de ces deux instances appauvrissent les référents identitaires proposés. On peut pleurer la fin des référents identitaires classiques, la famille, la profession, la nationalité, etc. On peut aussi s'en réjouir et considérer que c'est une avancée de pouvoir se définir plus librement et de jouer d'identités multiples dans un foisonnement de référents identitaires. Et c'est même socialement valorisé de s'épanouir dans de multiples domaines et de pouvoir mettre en avant diverses activités, diverses appartenances, diverses références. Toutefois, là aussi on observe des inégalités sociales importantes. Car le jeu des identités multiples nécessite des capitaux importants (économiques, culturels, sociaux, symboliques). Dès lors, pour une frange importante de la population, les choix identitaires sont réduits et le jeu des identités est un jeu empêché ou un jeu de dupe. C'est le cas pour les jeunes d'origine immigrée.

-37-

Dans une telle situation, le poids des identités socialement prescrites n'en est que plus important. Parmi ces identités prescrites aux jeunes d'origine immigrée figure celle de dangerosité potentielle. Ils expriment à juste titre la violence ressentie face aux généralisations hâtives qui jettent l'opprobre sur l'ensemble des jeunes d'origine immigrée. Cette identité est 1) socialement prescrite, 2) diffusée à travers les médias, 3) officialisée par certains discours politiques et l'argumentation sur laquelle reposent certaines actions publiques, ainsi que 4) réifiée par l'attention et le contrôle accru des forces de l'ordre.

-38-

Le stigmatisme correspond à une réduction identitaire d'individus au problème que d'autres considèrent qu'ils portent. Les processus de stigmatisation ont été largement développés en sociologie (Goffman, 1975 ; Becker, 1985). Il semble que l'on peut en gros retenir deux attitudes à l'égard du stigmatisme : d'une part, l'autolabellisation ou l'endossement du stigmatisme et, d'autre part, la résistance au stigmatisme.

-39-

- L'autolabellisation correspond en quelque sorte à l'effet prophétique du stigmatisme. Le porteur du stigmatisme va en quelque sorte « assumer » l'identité qui lui est prescrite et « jouer les rôles » qui sont attendus de lui. Dans cette perspective, on peut comprendre la mise en scène de la menace de la part de ceux qui se voient continuellement refléter une identité de potentiellement menaçant.
- La résistance quant à elle peut prendre différentes formes. Parmi celles-ci, nous en retenons deux.

-40-

- Premièrement, l'existence de coulisses, décrite plus haut, dont on a souligné l'importance pour la jeunesse, est aussi une composante essentielle dans la résistance au stigmatisme. Goffman (1968) a montré que dans une institution aussi

totale qu'un asile, où les processus visent à reconfigurer globalement l'identité des fous, ces derniers parviennent à résister notamment grâce à l'existence d'espaces de coulisses. En définitive, les coulisses leur permettent de garder une certaine distance par rapport aux identités qui leur sont prescrites. C'est ce qui leur permet de « tenir le coup » et de ne pas réduire totalement leur personnalité à ce qui est attendu d'eux ; bref, ce sont les coulisses qui garantissent un minimum d'humanité. S'inspirant de cette étude, Giddens affirme qu'« il existe un ensemble de situations dans lesquelles les régions arrières [les coulisses] sont des zones où les agents recouvrent des formes d'autonomie compromises ou menacées dans les régions avant [la scène]. Ce sont souvent des situations dans lesquelles les sanctions sont imposées aux acteurs dont l'engagement vis-à-vis des normes⁵ propres à ces situations est marginal ou inexistant. Les formes d'opacité ou de transparence qui permettent aux agents de dévier de ces normes ou d'en faire fi sont des traits importants de la dialectique du contrôle dans des situations qui comportent de la surveillance, [...] cueillette d'informations utilisées pour coordonner les activités sociales des subordonnés, et supervision directe de leurs conduites » (Giddens, 1987, 181-182). Pour les jeunes d'origine immigrée qui subissent un contrôle important en raison de l'identité qui leur est prescrite (dangerosité potentielle), l'existence de tels espaces de coulisses s'avère donc fondamentale. Ils peuvent y prendre distance par rapport à leur stigmatisme et parfois, cette prise de distance, peut prendre la forme d'une mise en scène exacerbée, caricaturale, de la menace ou du dérangement qu'ils jouent, le plus souvent, entre eux. Le hic, c'est que pour les jeunes d'origine immigrée, ce type d'espace est quasi inexistant parce que 1), de façon générale, l'urbanisme promeut la transparence des espaces, 2) les quartiers de relégations sont caractérisés par une rareté de l'espace, 3) l'attention et le contrôle accrus à leur égard les placent quasi en permanence en situation de visibilité. La stratégie qui est alors adoptée est de circonscrire ce type d'espace dans les espaces publics qui apparaissent de plus en plus comme de simples lieux de masse, de passage où l'inattention, voire l'indifférence est de règle ; et ce pour l'ensemble de la population. Le problème, c'est que ces coulisses circonscrites sur l'espace public restent bien virtuelles et qu'elles restent visibles. Les relâchements, les chahuts, les expérimentations, les caricatures qui s'y jouent en sont d'autant plus dérangeants pour les passants ou les riverains.

Toutefois considérer les rassemblements de jeunes uniquement comme une stratégie de privatisation serait erroné. En effet, il convient aussi de les percevoir comme un moyen de publicisation. On aborde alors la seconde forme de résistance au stigmatisme.

-41-

- Deuxièmement, la résistance au stigmatisme peut prendre la forme d'une interpellation politique. Mais là encore, les conditions pour promouvoir une interpellation politique ne sont pas réunies. Tout d'abord, on observe des difficultés à l'émergence de mobilisations collectives de la part des jeunes d'origine immigrée. Rea (2001) y voit différentes raisons : l'absence de ressources, la faible culture de l'organisation (et de l'expression collective), ainsi que la pression communautaire (notamment à travers les ragots) méfiante quant à la délégation de représentants suspectés d'utiliser la communauté pour promouvoir leurs propres stratégies d'émancipation individuelle. Par ailleurs, les jeunes d'origine immigrée restent peu perçus comme des interlocuteurs valables. Les quelques lieux de participation qui leur sont dévolus concernent surtout des thématiques micro et locales et ne permettent que trop peu d'aborder les questions essentielles et structurelles des discriminations à l'égard de l'enseignement, de l'emploi, du logement, de la justice ou de la police. Par ailleurs ces lieux de

⁵ Par « l'engagement vis-à-vis des normes », il s'agit d'entendre « la participation à la production des normes ».

participation sont souvent vécus comme des leurre qui ne permettent pas réellement de peser sur des décisions politiques et nourrissent parfois le sentiment d'être instrumentalisé pour entériner ou légitimer des décisions qui sont, de toute façon, prises par ailleurs. Enfin, le sentiment de blocage, le sentiment qu'il n'existe aucune réelle volonté ou aucune réelle opportunité pour que les choses changent, ne favorise pas la mobilisation collective.

-42-

En l'absence de mobilisation collective et en l'absence d'accès réel aux lieux légitimes d'interpellation politique, les désaccords à l'égard d'un ordre social jugé inéquitable s'expriment dans le champ des interactions. La référence à Pharo a permis de montrer que l'espace interactionnel est aussi politique (cfr. Proposition 11). Les ruptures de routines, a fortiori lorsqu'elles sont mises en scène sur l'espace public, constituent un moyen pour exprimer les inadéquations entre l'ordre normatif de la Cité et sa capacité à garantir l'équité sociale. Les ressources, les moyens qui sont mis en œuvre sont ceux à la fois dont les jeunes d'origine immigrée disposent et dont ils souffrent : l'espace bloqué et le stigmate de la menace, qu'ils reçoivent par projection et retournent ostensiblement et de façon excessive en contre-projection. L'image holographique qui en découle est celle de l'insécurité.

-43-

Bien entendu, on peut s'en offusquer. Les moyens sont discutables et pour le moins dérangeants – mais c'est l'objectif poursuivi. Toutefois, le point de vue des jeunes d'origine immigrée n'en est pas moins compréhensible, voire légitime, lorsqu'ils mettent en évidence les discriminations dont ils sont l'objet. Quand on les interroge sur leurs actes (dégradations, regroupements bruyants, intimidations,...), les jeunes répondent ni plus ni moins : « Sur quoi vous basez-vous pour juger nos attitudes sur le plan moral, lorsque par ailleurs l'ordre auquel vous vous référez reste on ne peut plus critiquable et ne garantit pas l'équité en ce qui nous concerne ? ».

En synthèse :

- Sans pour autant exclure les hypothèses qui pointent des carences éducatives, et qui se traduisent par des tentatives de renforcement de l'autorité étatique ou par la multiplication de dispositifs à visée éducative, cette problématisation montre que ces hypothèses sont très clairement réductrices et n'épuisent en rien la problématique des incivilités.

- Le modèle que nous proposons, et qui repose sur l'analyse d'un matériel empirique consistant, montre qu'au-delà de carences éducatives :

- De façon générale, la problématique des incivilités concerne aussi des transformations profondes des formes d'interaction contemporaines et des espaces, en particulier la dilution de la frontière entre espaces privés et publics, qui concernent tout le monde.
- En ce qui concerne les quartiers dits « sensibles, qui sont des quartiers de relégation et de blocage tant spatial que social, la problématique des incivilités concerne aussi l'expression de rapports de pouvoir qui se cristallisent dans des conflits autour des espaces publics dans leur valeur d'usage et leur valeur symbolique.
- Au-delà de ces conflits, la problématique des incivilités (dans la plainte ou dans la commission d'incivilités) concerne aussi l'expérience de la précarité et questionne, au sein de la sphère interactionnelle, la capacité de l'ordre normatif de la Cité à pouvoir garantir l'équité sociale. En ce sens, les ruptures de routines sont aussi politiques et, en substance, la problématique des incivilités n'est pas déconnectée de questions structurelles.
- En ce qui concerne les jeunes, la problématique des incivilités concerne aussi :
 - le contentieux intergénérationnel, le test des limites et la confrontation à l'autorité propres à l'adolescence,
 - ainsi que la prolongation de l'accès réel à l'âge adulte et la difficulté à se projeter dans l'avenir (ennui, perte du sens de l'activité par manque de perspectives), propre à la jeunesse actuelle.
- En ce qui concerne les jeunes en situation de « vulnérabilité sociétale », à l'intersection entre la question des quartiers dits « sensibles » et de la jeunesse :
 - La confrontation à l'ordre propre à la jeunesse sera d'autant plus forte que l'expérience des inégalités sociales renforce la perception d'un ordre normatif invalidé dans sa capacité à garantir l'équité sociale.
 - L'ennui lié à la perte de sens de l'activité est d'autant plus prégnant que les perspectives d'avenir sont réduites.
 - L'accès à des espaces de coulisses (essentiel dans la socialisation et la construction identitaire de tous les adolescents) est rendu difficile par la rareté de l'espace dans les quartiers de relégation. Dans ce contexte, les jeunes sont amenés à « circonscrire » ce type d'espace, y compris sur l'espace public.
 - La problématique des incivilités commises par des jeunes en situation de « vulnérabilité sociétale » impose réflexion et action sur les causes structurelles de la vulnérabilité.
 - Les processus de stigmatisation sont d'une importance capitale dans la persistance des situations de « vulnérabilité sociétale ».
- En ce qui concerne les jeunes d'origine immigrée, les incivilités sont en outre reliées à l'expérience de discriminations diverses (école, emploi, logement, justice, police) et de la stigmatisation qui leur prescrit une identité de « potentiellement menaçant ».
 - La nécessité de coulisses était pointée en ce qui concerne la socialisation entre soi des adolescents. Elles s'avèrent d'autant plus importantes dans des situations de contrôle et constituent une opportunité de résistance au stigmat. Malheureusement, 1) la promotion d'un urbanisme de la transparence, 2) la rareté de l'espace dans les quartiers de relégation et 3) l'attention et le contrôle à leur égard placent les jeunes d'origine immigrée en situation permanente de visibilité. Les stratégies de privatisation visent à circonscrire des coulisses dans des espaces publics qui apparaissent de plus en plus comme de simples lieux de masse, de passage où l'inattention, voire l'indifférence est de règle – et ce pour l'ensemble de la population.
 - Le sentiment d'injustice et de déni de reconnaissance face aux discriminations et à la stigmatisation pourrait se traduire en interpellation politique. Toutefois, les conditions pour une interpellation politique ne sont pas réunies. En l'absence de mobilisation collective et en l'absence d'accès réels aux lieux légitimes d'interpellation politique, les désaccords à l'égard d'un ordre social jugé inéquitable s'expriment dans le champ des interactions. Les ruptures de routines, a fortiori lorsqu'elles sont mises en scène sur l'espace public, constituent un moyen pour exprimer les inadéquations entre l'ordre normatif de la Cité et sa capacité à garantir l'équité sociale. Les ressources, les moyens qui sont mis en œuvre sont ceux à la fois dont les jeunes d'origine immigrée disposent et dont ils souffrent : l'espace bloqué et le stigmat de la menace, qu'ils reçoivent par projection et retournent ostensiblement et de façon excessive en contre-projection. L'image holographique qui en découle est celle de l'insécurité.

2. La contribution de programmes de type « année de service citoyen » à l'intégration des jeunes en grandes difficultés et à la lutte contre les incivilités dans les grandes villes : l'exemple de Solidarité

Au regard de cette problématisation, ne voir les incivilités que comme un déficit éducationnel ou un déficit d'autorité n'est pas suffisante. Sans exclure ce point de vue, il n'épuise en rien le sujet et, en termes pragmatiques, il est voué en grande partie à l'échec.

Le renforcement de la présence policière et du régime de sanctions (y compris administratives) induisent des effets pervers importants qui renforcent le phénomène des incivilités sans doute plus qu'elles ne le résolvent. La plupart des discours politiques affirment qu'il est nécessaire de pacifier prioritairement les quartiers avant de pouvoir envisager d'autres actions ou, dans le meilleur des cas, de conditionner d'autres actions à la pacification. Toutefois, il est primordial de questionner cette logique « casque bleu » dont la phase de pacification produit une configuration sans doute moins favorable qu'on ne le pense à la mise en œuvre d'autres types d'action.

- D'une part, l'intervention croissante des forces de l'ordre ou de professionnels de l'« intermédiation » pour gérer le vivre ensemble participe à la réduction de la capacité des personnes à se rencontrer au quotidien et à négocier leur cadre d'interaction. La multiplication des nouveaux métiers de la sécurité de proximité ou encore de la communication, notamment à travers les contrats de sécurité et/ou de prévention et/ou de société, participe et participera à ce mouvement, tant que ces métiers seront considérés comme des techniques de pacification à glisser comme autant de tampons entre les individus, les renvoyant dos à dos, les dispensant de se rencontrer et de définir un espace commun, même dans le conflit – mais le conflit se gère de bien d'autres façons que par la violence, fut-elle étatique. Dans cette optique, ces métiers sont davantage des techniques d'intermédiation que de médiation et ces dispositifs ne constituent pas une solution adéquate à l'objectif de renouer du lien social. Bien plus, ils produisent l'effet inverse et promeuvent une société où les civilités, les ajustements mutuels dans les interactions sont de plus en plus dispensables, où la rencontre et le débat sont supplantés par des médiations surtout techniques et tranchantes. Ce qui contribue à faire de l'espace public un non-lieu, plus qu'un lieu de rencontre et plus qu'un lieu collectif et politique. Le déficit démocratique n'est pas comblé, mais au contraire aggravé. Et ce n'est certainement pas le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cet organe participatif par excellence qui est un organe vide dans la majorité des communes, qui va contrebalancer ce déficit démocratique.
- D'autre part, l'intervention ciblée et catégorielle autour des catégories de la menace (potentiellement « menaçants » ou « menacés ») attise la projection holographique d'images stéréotypées et fantasmées et contribue à la promotion d'une suspicion peu favorable au décloisonnement nécessaire à la résolution de la problématique des incivilités.
- Enfin, le ciblage des jeunes et particulièrement des jeunes d'origine immigrée, comme catégorie potentiellement menaçante renforce le sentiment de discrimination et de déni de reconnaissance qui constitue un enjeu considérable de la problématique des incivilités.

D'un point de vue tout à fait pragmatique (celui qui table sur l'efficacité et considère que « est vrai ce qui réussit »), il convient de se décentrer de la thématique de l'insécurité et du renforcement de l'autorité pour envisager des réponses efficaces à la problématique des incivilités.

Dans le rapport intermédiaire, dans une optique constructive, nous proposons différentes pistes d'action sur lesquelles nous ne reviendrons pas ici (cfr rapport intermédiaire, pp. 23-49), même si elles restent d'actualité. Ces pistes d'actions constituaient un corpus d'hypothèses pour cette recherche. Elles avaient trait :

- à la lisibilité de l'espace public,
- à l'isolation des espaces privés,
- à l'accès à des espaces de coulisses pour les jeunes,
- à la lutte contre les projections holographiques de l'insécurité et leurs effets stigmatisants en termes identitaires,
- à la mobilité,
- à la lutte contre la précarité sociale et les discriminations,
- à la participation et son expression publique,
- aux médiations effectives, incarnées et conflictuelles

- Si la question est « le service volontaire est-il la panacée qui permettra de résoudre définitivement la problématique des incivilités ? », la réponse est définitivement négative. Ne fût-ce que parce que la problématique dépasse de loin les modalités d'action d'une association comme Solidarité. Pour ne retenir qu'une dimension, comment des associations pourraient-elles changer fondamentalement des rapports structurels d'inégalités sociales ? Tout au plus peuvent-elles permettre à certains de réduire quelque peu les conséquences de ces inégalités dans leur trajectoire personnelle.
- Si la question est « le service volontaire est-il à même d'inculquer aux jeunes des règles de civilité ? », la réponse est : « le service volontaire fait beaucoup plus que ça ! ». Et c'est précisément parce qu'il fait bien plus que ça qu'il constitue une piste de solution particulièrement pertinente. Evaluer Solidarité seulement à l'aune de sa capacité à éduquer des jeunes à plus de civilités aurait été trop réducteur.

2.1. Les bénéfices pour les jeunes volontaires

2.1.1. Les difficultés

Avant d'aborder les bénéfices retirés de l'expérience Solidarité par les jeunes volontaires, il est important de rappeler les difficultés auxquelles certain(e)s étaient confronté(e)s avant leur engagement à Solidarité. Ce que les volontaires nous ont dit de ces difficultés conforte la problématisation que nous avons élaborée (en particulier les propos concernant les jeunes, jeunes en situation de « vulnérabilité sociétale » et jeunes d'origine immigrée).

Il est essentiel de souligner que tou(te)s les volontaires ne font pas état de difficultés personnelles préalables à leur engagement dans cette année de service volontaire. C'est d'ailleurs heureux dans le sens du brassage promu par Solidarité.

Néanmoins, une majorité de volontaires expriment avoir vécu des difficultés plus ou moins importantes, et durant une période plus ou moins longue, avant leur engagement à Solidarité. La principale difficulté pointée par les jeunes volontaires est l'ennui, la « glande », qui peut parfois se décliner, pour certain(e)s, sous la forme d'une certaine dépression ou d'une certaine agressivité.

Cette période d'inactivité plus ou moins longue pourrait être interprétée comme une illustration de la paresse ontologique de la jeunesse actuelle. Mais il n'en est rien. Derrière la

« glande », la plupart des jeunes font état d'expériences d'échecs répétées qui se traduisent sur le plan personnel par le sentiment d'une dévalorisation de soi.

L'échec et l'inactivité prennent leur consistance dans le décalage relatif à l'enseignement ou à l'emploi, qui restent les sphères d'activités socialement et classiquement valorisées. Pour préciser la nature de ce décalage, il convient de pointer :

- pour la plupart, l'absence de perspectives pour l'avenir qui se traduit par un déficit de sens à l'activité,
- pour la plupart, l'insatisfaction au regard du système scolaire (trop vertical, pas assez participatif, inadapté,...),
- pour certain(e)s, moins favorisé(e)s sur le plan socio-économique ou sur le plan socio-culturel, la confrontation à des inégalités sociales, à la précarité et/ou à des discriminations,
- pour d'autres, plus favorisé(e)s (classe moyenne), la confrontation à des difficultés d'ordre plus personnel, voire psychologique, liées parfois à des relations familiales conflictuelles ou au contraire fusionnelle, à des décalages entre les attentes parentales et celles du jeune (notamment en termes d'études ou de perspectives professionnelles)

L'inactivité est bien relative car, avant leur engagement à Solidarité, certain(e)s étaient déjà impliqués dans des activités sportives, artistiques ou même de bénévolat ou camps chantiers. Mais, même si la majorité ne s'inscrivaient dans aucune activité de ce type, l'inactivité reste bien relative si l'on prend en considération le travail sur soi que représentent :

- pour tou(te)s, la remise en question de soi et la recherche d'une vie satisfaisante et de domaines d'activités épanouissants et sensés,
- pour bon nombre, la lutte contre une image de soi dégradée et pour acquérir une certaine reconnaissance.

Se construire et s'affirmer comme jeune adulte n'est pas simple dans une situation de perspectives incertaines lorsque par ailleurs on se trouve en décalage avec les instances de socialisation que sont l'école ou l'emploi. Ce travail réflexif de (re-)construction de soi est en soi une activité qui nécessite beaucoup d'énergie.

En outre, beaucoup, expriment combien ce travail réflexif restait très solitaire, relativement fermé sur soi et anarchique. Au-delà de l'ennui et de l'image de paresse ou d'inutilité qui leur était renvoyée, c'est le sentiment de « tourner en rond » et l'impression de ne pas sortir de cette spirale sans fond de l'incertitude, du doute et de l'introspection qui posait problème pour la plupart.

Si certain(e)s se sont engagé(e)s à Solidarité par conviction, d'autres ont fait ce choix « en creux », pour échapper à une réalité difficile. Pour ces dernier(e)s, les objectifs et les motivations à s'engager ne se sont précisés qu'en cours de route.

2.1.2. « Mieux se connaître » : renforcer et structurer la réflexivité

Différentes conceptions de la notion de « compétence » traversent les théories de la pédagogie. L'une d'elle, héritière de la sociologie du travail des années 80 (Stroobants, 1993) considère la compétence comme « la maîtrise d'un certain nombre d'attitudes (connaissances, capacités cognitives, habiletés manuelles et attitudes socio-affectives) et la faculté de les mobiliser dans la résolution de problèmes » (Tilman, 2000, 29). Dans cette perspective, « la compétence c'est [...] aussi pouvoir établir un diagnostic face à une variété de situations-problèmes, pouvoir disposer d'une réserve de schémas heuristiques pour interpréter les faits observés dont le sens n'est pas évident, les rendant ainsi intelligibles et permettant dès lors de mobiliser des procédures connues par ailleurs, celles qui apparaîtront les plus indiquées en réponse au diagnostic réalisé » (Tilman, 2000, 29).

A cet égard, l'expérience de Solidarité permet aux volontaires de structurer l'introspection relativement anarchique qui était la leur avant leur engagement. De ce fait, ils acquièrent les compétences nécessaires pour mieux comprendre les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Il ne s'agit pas de considérer les jeunes volontaires comme le siège unique de leurs problèmes, mais bien de leur donner les outils pour comprendre, notamment en établissant des liens avec les contextes familiaux ou sociaux dans lesquels ils se trouvent.

Différentes dimensions de Solidarité permettent aux jeunes volontaires de faire le point sur leur situation et sur eux-mêmes :

- le volet « maturation personnelle »,
- le volet « formation »,
- l'accompagnement par les responsables d'équipe et les responsables de Solidarité,
- les rencontres promues par le projet, entre les volontaires au sein des équipes et entre les volontaires et d'autres publics à travers les chantiers, qui remettent en question par un « effet de miroir » (mieux se percevoir à travers l'image de soi que l'autre reflète).

Cette étape est essentielle car, de l'acquisition d'aptitudes à poser le problème, à diagnostiquer les sources des difficultés vécues, à les exprimer, dépend la capacité de dégager des solutions et des perspectives.

2.1.3. Détermination de perspectives pour l'avenir

La question de la détermination de perspectives pour l'avenir reste délicate pour la bonne et simple raison qu'elle se heurte à des difficultés d'ordre structurel, économique et macro-social qui débordent largement les capacités d'action d'une association comme Solidarité. Ce n'est pas l'engagement à Solidarité qui changera en profondeur l'incertitude et, pour certain(e)s, les discriminations face au marché de l'emploi. Les craintes exprimées par les volontaires au terme de cette année de service citoyen sont bien réelles et illustrent leur lucidité face à cette réalité.

Toutefois, ces craintes sont atténuées :

- par une vision plus claire, pour chaque volontaire, de la façon dont il se projette personnellement dans l'avenir,
- par une confiance accrue en soi et en ses capacités,
- par le sentiment d'être plus solide, d'être mieux outillé, d'avoir plus de cartes en main pour aborder l'avenir.

Si le projet pour l'avenir ne se réduit pas aux perspectives d'emploi, il reste que les projets personnels exprimés par les volontaires pour l'après Solidarité se déclinent majoritairement en termes d'emploi, d'étude ou de formation.

Si Solidarité n'a pas les capacités de peser sur des changements structurels, le projet peut néanmoins préparer les volontaires à mieux s'en sortir face aux incertitudes persistantes, notamment celles liées au marché de l'emploi.

2.1.3.1. Détermination de choix pour l'avenir, anticipation plus claire de sa trajectoire personnelle

Un des bénéfices d'une expérience comme celle de Solidarité pour les jeunes volontaires est de leur permettre de poser des choix afin d'anticiper plus clairement leur trajectoire personnelle.

A cet égard, le panel d'activités proposé par Solidarité, à travers les chantiers tant manuels que d'animations ainsi que le stage de fin d'année, offre aux volontaires autant de possibilités de s'essayer dans différents domaines et de préciser des orientations personnelles. Par l'expérience, chaque volontaire peut préciser quel type d'activité lui convient le mieux.

Par ailleurs, et en complémentarité, le module de détermination et d'orientation animé par la Mission locale de Bruxelles permet à chacun de faire le bilan de ses compétences, de ses expériences, et de mieux circonscrire un domaine d'activité pour l'avenir, à travers différents tests et exercices.

Enfin, l'accompagnement des volontaires dans la formulation d'un projet personnel pour l'après Solidarité et la possibilité d'obtenir une bourse pour concrétiser les premiers pas dans la réalisation de ce projet participent à cette détermination et à cette anticipation clarifiée de la trajectoire personnelle.

2.1.3.2. Acquisition de compétences pour envisager l'avenir.

Les compétences sont sans doute plus qu'un « savoir agir ». Elle ne se réduisent pas à une programmation en vue de la réalisation de tâches spécifiques. C'est la thèse défendue par les tenants de la « transversalité des compétences » (Romainville, 1994). Dans cette optique, la compétence est « l'aptitude à mobiliser et à transférer des mécanismes cognitifs généraux dans des situations et des contextes particuliers » (Tilman, 2000, 29). Elle repose sur un développement de la « métacognition », c'est-à-dire sur l'acquisition, non seulement d'un savoir faire, mais aussi d'un « savoir comment savoir-faire ». Il s'agit non seulement d'apprendre à faire, mais aussi d'apprendre à apprendre et de connaître « les mécanismes et les procédures mentales suivies pour résoudre telle ou telle situation-problème » (Tilman, 2000, 30). La conséquence pédagogique de cette optique « part de l'hypothèse que les mécanismes cognitifs généraux sont acquis par la résolution de problèmes spécifiques contextualisés. Le passage par la métacognition permet alors d'entraîner le transfert » (Tilman, 2000, 30).

C'est dans cette perspective que s'inscrit Solidarité. Partant de l'expérience en contexte de chantier, les volontaires acquièrent diverses compétences en termes de « savoir-faire » ou de « savoir-être ». En complémentarité, l'accompagnement par les responsables d'équipe et les formations permettent de rendre ces compétences transférables dans d'autres situations, en établissant des liens (« Tu es actuellement dans telle situation. Tu te rappelles, lors d'un chantier, tu avais réagi de telle façon. Est-ce que ça ne peut pas t'aider ici ? »)

C'est là la richesse d'une expérience comme Solidarité. En effet, ni les chantiers, ni les formations n'ont une portée réellement qualifiante (si ce n'est le brevet de secourisme). Il ne s'agit pas de faire des volontaires des spécialistes dans un domaine spécifique. Par contre, il s'agit bien, à travers différentes activités, de leur faire découvrir des compétences qu'ils pourront transférer dans d'autres contextes.

Parmi ces compétences transversales, on compte :

- quelques compétences techniques (« savoir-faire ») : en matière de secourisme, d'animation, de vidéo, de rénovation de bâtiment (peinture, plafonnage,...), etc.
- des compétences plus personnelles (« savoir-être », acquisition de « bonnes habitudes ») : structuration, organisation de son temps, hygiène de vie, rigueur, persévérance,...
- des compétences sociales : découverte d'enjeux sociaux, culturels, écologiques, citoyens, politiques, apprentissage de la vie collective, expression en groupe, gestion de conflit, collaboration, entraide, solidarité,...

2.1.4. Expérience collective

Si les compétences sont une propriété personnelle, il n'en est pas moins vrai que certaines catégories de personnes sont confrontées à des problèmes semblables et qu'ils partagent un certain nombre de compétences similaires. «La conscience de ce patrimoine commun contribue à donner une identité sociale et crée un sentiment d'appartenance. Donc, si la compétence est une propriété personnelle, elle est aussi un bien collectif. Etre reconnu compétent ce n'est pas seulement pouvoir résoudre personnellement des problèmes. C'est aussi appartenir à un groupe et s'inscrire dans une vie collective et une culture commune. La compétence est donc aussi une condition de l'intégration sociale (Trepos, 1992). Autrement dit, on peut chercher à acquérir des compétences pour être efficace, mais aussi pour appartenir et participer à une communauté » (Tilman, 2000, 29).

A cet égard, la dimension collective de l'expérience à Solidarité est particulièrement riche. En effet, par l'expérience directe de la vie en collectivité :

- elle encourage une conscience de solidarité et d'entraide par la complémentarité des volontaires au sein des équipes, ainsi que par le service à la collectivité et la découverte du milieu associatif ;
- elle favorise l'acquisition d'aptitudes à l'expression collective, à l'expression de soi en groupe ;
- elle favorise l'acquisition d'aptitudes sociales telles que les modalités d'expression et de gestion des conflits, les modalités de prises de décision collectives, etc ;
- elle sensibilise à la responsabilité tant collective qu'individuelle.

Par ailleurs, cette dimension collective apparaît comme une des motivations principales des volontaires lors de leur engagement à Solidarité. Pour bon nombre, il semble qu'ils n'auraient pas envisagé de s'engager individuellement dans un service volontaire. Malgré les difficultés inhérentes à toute vie en groupe, l'équipe apparaît comme un plaisir et comme une force qui permettent de surmonter les difficultés et d'aller au bout de l'engagement.

2.1.5. Brassage

A la dimension collective, s'ajoute le brassage, le décloisonnement, promu par Solidarité. L'hétérogénéité des situations personnelles et des horizons socio-économiques et socio-culturels permet la rencontre entre des jeunes qui, a priori, auraient eu peu de chance de se rencontrer en raison des cloisonnements existants entre classes sociales.

- La découverte de l'altérité est enrichissante pour soi car elle permet de relativiser sa propre situation et elle questionne sa propre réalité. Elle encourage la remise en question de soi.
- Le brassage au sein des équipes rend plus prégnante encore l'acquisition de compétences sociales inhérente au travail en équipe. En effet, en situation de chantier, il s'agit de dépasser les différences et de trouver des modalités de vivre ensemble qui permettent de réaliser le travail attendu. La nécessité de collaborer dans la différence nécessite d'aller plus loin dans la rencontre de l'autre. Aux difficultés inhérentes à la vie en groupe s'ajoutent les difficultés inhérentes à l'hétérogénéité (rythmes différents, expériences différentes, connaissances différentes, réalités différentes, références culturelles différentes,...). Ce qui rend plus fécond encore l'apprentissage de la vie en commun (gestion de conflits, ajustements mutuels, modalités de décisions collectives, etc...).
- Enfin, la découverte de l'altérité est enrichissante en soi car elle promeut la compréhension et la tolérance. Elle permet de déconstruire des préjugés ou des stéréotypes existants et, de ce fait, de lutter contre les réductions identitaires sur lesquelles se fondent les stigmatisations.

Outre le brassage au sein des équipes, le décloisonnement est aussi encouragé à travers les chantiers (et en particulier les chantiers d'animation) qui permettent la rencontre de publics divers (personnes âgées, enfants, personnes handicapées, sans-abris, réfugiés, etc).

2.1.6. Image positive de soi contre ses propres stigmates

Si le décloisonnement promu par Solidarité permet de déconstruire les stéréotypes et de démonter les processus de stigmatisation, le projet permet aussi, personnellement, de prendre distance par rapport à ses propres stigmatisations.

A force d'être étiqueté(e) comme un(e) incapable, un(e) paresseux(se), un délinquant ou une menace potentielle, il devient difficile de se défaire de ces étiquettes. Grâce à l'expérience d'une année comme celle de Solidarité :

- celui qui s'est vu répéter à longueur d'années qu'il serait un intellectuel peut se découvrir des affinités pour le travail manuel et inversement ;
- celui qui s'est vu répéter à longueur d'années qu'il était un incompetent congénital peut se découvrir des compétences réelles ;
- celui qui s'est vu répéter à longueur d'années que son appartenance sociale faisait de lui un délinquant potentiel, une graine d'échafaud, peut découvrir la confiance, etc

Le témoignage d'un des volontaires lors de la journée de clôture de cette année était à ce titre particulièrement éclairant. Il décrivait à quel point ce qui l'avait marqué, c'était la confiance dont avaient fait preuve les animateurs de Solidarité et qu'il n'avait pas l'habitude de rencontrer ailleurs. Il expliquait comment cette confiance lui avait permis de changer la manière de percevoir les autres et de se percevoir soi, de prendre distance par rapport aux stéréotypes et de se construire positivement.

Solidarité offre la possibilité réelle de se départir d'étiquettes ou d'identités socialement prescrites, souvent sur un mode négatif, et de se construire une identité propre et positive.

La conscience d'être socialement utile à travers le service volontaire contribue à (re-) construire une image positive de soi et à renforcer la confiance en soi. A cet égard, la plupart des jeunes considèrent le volontariat à la fois comme une opportunité de rendre service à ceux qui en ont besoin, d'aider et de s'aider soi-même en aidant les autres.

2.1.7. Autonomie

Solidarité, à travers le service volontaire, permet aux jeunes de passer du rôle de « sujets d'actions sociales » qui leur est généralement dévolu au rôle d'acteur.

2.2. Les bénéfiques pour la collectivité

Il y a différentes manières d'évaluer les bénéfiques du service volontaire pour la collectivité :

- par une fenêtre restreinte, ne considérant uniquement que les bénéfiques directs en termes de plus-values liées à l'activité bénévole.
- par une fenêtre élargie, considérant par ailleurs les bénéfiques indirects liés à l'évolution personnelle des jeunes volontaires.

Cette distinction concerne également les études en termes d'impact économique telles que celles réalisées au Canada par Katimavik. « Dans des domaines où l'impact économique peut être directement observé, telles les activités dans les organismes communautaires ou dans les autres secteurs économiques, le défi consiste simplement à cueillir des données fiables ainsi que les références pertinentes, afin d'en faire l'analyse. Toutefois, dans les domaines où

l'impact ne peut être directement ou immédiatement observé, tels l'atteinte d'une plus grande confiance en soi ou l'apprentissage de nouvelles habilités, il faut faire appel à d'autres méthodes d'évaluation. ECC Canada a fait le choix de mesurer cette valeur sociale et économique par la capacité d'aider les participants à faire des choix de carrière (en gagnant ainsi du temps), et de fournir un environnement professionnel et personnel dans lequel les participants peuvent se doter d'habilités et de compétences professionnelles, ce qui contribuera à augmenter leur employabilité.. » (rapport annuel Katimavik, 2001, p.1)

Notre recherche ne visait pas à réaliser une analyse économique des bénéfices collectifs du service volontaire. Mais en termes sociologiques, notre position est identique et nous considérons que les bénéfices pour la collectivité ne s'évaluent pas uniquement à l'aune des bénéfices directs pour les partenaires et le milieu associatif, mais recouvre aussi toute une série de bénéfices indirects liés notamment au renforcement de la confiance en soi, à l'acquisition de compétences et d'aptitudes sociales.

2.2.1. Les bénéfices directs

Les bénéfices exprimés par les partenaires sont les suivants :

- Financièrement, tout d'abord, la réalisation gratuite de petites tâches manuelles par les volontaires correspond à un réel besoin de petites associations qui, de ce fait, peuvent envisager d'engager des professionnels pour réaliser des travaux plus conséquents. Ceci illustre par ailleurs le fait que le volontariat n'entre pas nécessairement en concurrence avec les professionnels et qu'au contraire, dans certaines circonstances, il facilite l'engagement de professionnels qui aurait pu être inabordable en raison de capacités financières insuffisantes.
- En termes organisationnels, ensuite, l'intervention des volontaires permet de soulager les équipes des partenaires. Le coup de main de Solidarité leur permet de vaquer à d'autres occupations essentielles, mais rendues difficilement réalisables en raison d'emplois du temps trop chargés, en particulier dans les petites associations qui ne reposent que sur un nombre réduit de travailleurs.
- Les partenaires « chantiers d'animation » attirent l'attention sur les bénéfices palpables pour leur propre public en termes de rencontres et d'enrichissements mutuels.
- Les partenaires chargés de formations à la citoyenneté (ou plus largement à des problématiques sociales, culturelles, voire écologiques) considèrent les formations comme un moyen de diffuser leurs idées et de promouvoir un changement social par le biais des volontaires.
- Certains partenaires formations disent accéder, à travers Solidarité, à un public qu'ils rencontrent trop rarement, voire jamais, et affirment en retirer de nouvelles compétences.

De façon générale, les bénéfices retirés par les partenaires à travers le travail des volontaires sont bien réels, malgré les limites inhérentes aux objectifs et aux publics de Solidarité (jeunes relativement peu qualifiés, certains présentant des difficultés personnelles plus ou moins importantes,...). La satisfaction des partenaires ne se mesure pas à la taille des réalisations. Des petites choses répondent aussi à des besoins essentiels et sont d'une utilité criante pour les partenaires.

Par ailleurs, le regard que portent les partenaires, tant sur les volontaires que sur le projet Solidarité, démontre combien ils sont conscients à la fois de la réalité des jeunes et des objectifs de Solidarité. Leurs attentes et donc leurs satisfactions sont adaptées au projet. Ils savent qu'ils n'ont pas à attendre du service à la collectivité ce qu'ils pourraient attendre d'un entrepreneur ou plus généralement d'une équipe de professionnels. Ils sont bien conscients qu'en devenant partenaire dans le cadre d'un chantier, ils n'ont pas à avoir les exigences d'un « simple client », mais qu'ils s'inscrivent plus largement dans un projet à vocation sociale ou,

tout simplement, qu'ils constituent aussi un terrain favorable à l'enrichissement du parcours personnel de jeunes adultes.

2.2.2. Les bénéfiques indirects

Précisément, cet enrichissement du parcours personnel des jeunes volontaires constitue en soi, au-delà de leurs bénéfices individuels, un bénéfice réel pour la collectivité.

Un des bénéfices de ce type d'année citoyenne, escompté par le ministre chargé de la politique des grandes villes, concerne la réduction des incivilités. C'est ce qui nous était demandé d'évaluer.

A cet égard, les bénéfices retirés par les jeunes volontaires constituent indirectement une plus-value pour la collectivité. On peut affirmer que Solidarité contribue effectivement à la réduction de la problématique des incivilités

Si l'on revient à la problématique telle que nous l'avons présentée, Solidarité ne répond pas à toutes les dimensions qui ont été mises en évidence. Toutefois, le projet offre des solutions à certaines de ces dimensions.

Solidarité n'a pas le pouvoir de peser sur la persistance de l'incertitude face au marché flexible de l'emploi, sur la persistance d'inégalités sociales et de discriminations diverses.

Toutefois :

- Les volontaires sortent de Solidarité avec davantage de perspectives pour l'avenir, un projet personnel qui redonne un certain sens à l'activité.
- Les volontaires sortent de Solidarité avec davantage d'outils et de confiance en eux pour aborder un avenir caractérisé par l'incertitude, en particulier face à l'insertion professionnelle.
- Les volontaires sortent de Solidarité avec une confiance en eux, une image de soi plus positive, qui leur permet de prendre leurs distances et de résister aux stigmatisations.
- Les volontaires sortent de Solidarité avec une image plus positive de la société. A travers les chantiers, ils ont découvert l'existence de solidarités réelles auxquelles ils ont participé en tant qu'acteurs. La perception qu'ils ont de la société est plus nuancée Ils prennent conscience que si des injustices et des inégalités existent, la vie en société ne se résume pas à ça, qu'elle n'est pas totalement noire, que certains s'investissent pour améliorer les choses, et que, de ce fait, elle ne doit pas être rejetée en bloc.
- Les volontaires sortent de Solidarité avec des compétences sociales transférables. Le travail en équipe, la collaboration dans la différence les ont amenés, dans la pratique, à acquérir certaines aptitudes telles que l'écoute – y compris d'avis divergents –, le respect mutuel, l'expression en groupe – y compris l'expression de son mécontentement ou de son désaccord –, la négociation et l'ajustement mutuel, etc.
- **Il ne s'agit pas de les amener à accepter les situations d'injustice ou de discrimination auxquelles certains sont confrontés et de faire taire tout sentiment de rancœur ou de révolte. Il ne s'agit pas non plus de leur inculquer des bonnes manières ou un « savoir-être », qui se réduiraient à un formatage conformiste au rabais.** Nous le répétons, il est légitime de ne pas accepter un ordre social inéquitable et d'y résister. Par contre :
 - l'expérience citoyenne à travers Solidarité permet de découvrir des formes plus légitimes de résistance à l'inégalité : l'action sociale et la solidarité, l'action culturelle ou politique,

➤ l'acquisition d'aptitudes sociales leur donne les moyens d'expression de l'injustice, leur donne les moyens de verbaliser les conflits.

Autant d'opportunités pour que les désaccords à l'égard d'un ordre social qui ne garantit pas l'équité sociale s'expriment, moins à travers les ruptures de routines dans le champ des interactions (incivilités), et davantage dans des formes de résistance et d'interpellation plus légitimes, plus valorisantes et sans doute plus efficaces.

3. Guide méthodologique pour promouvoir la multiplication de ce type d'expérience

Les bénéfices mis en évidence démontrent la légitimité et le bien fondé du projet Solidarité. Il répond effectivement et efficacement :

- à des besoins réels des jeunes et en particulier des jeunes adultes (relativement « oubliés » des politiques publiques),
- ainsi qu'à des besoins réels de la collectivité :
 - qu'il s'agisse de la plus-value directe apportée par le service volontaire
 - ou plus fondamentalement encore de la plus-value indirecte pour l'ensemble de la société que représente l'enrichissement du parcours personnel de jeunes à travers une année de service citoyen, notamment par l'acquisition d'aptitudes sociales.

Ce type d'expérience d'« année de service citoyen » mériterait donc d'être multiplié. Afin de promouvoir cette multiplication, nous proposons, comme le spécifiait la convention de recherche, un guide méthodologique. Ce dernier ne vise pas à « cadenciser » une fois pour toute la forme que devrait prendre ce type de projet. Ce qui aurait peu de sens, parce qu'une réalité locale n'en est pas une autre et surtout parce que le projet Solidarité lui-même n'est pas figé et continue à affiner son organisation, ses objectifs et ses pratiques. Il faut donc considérer ce guide méthodologique comme la mise à plat, au terme de cette année, à la fois des outils dont dispose Solidarité et des questions qui traversent le projet. Cette mise à plat pourrait servir de boîte à outils, de base à la réflexion dans l'élaboration et l'initiation d'autres projets de ce type.

3.1. Fondements philosophiques.

3.1.1. Question initiale : Priorité au service à la collectivité ou au parcours des jeunes volontaires ?

La première question à se poser lorsqu'on initie un projet de service volontaire comme celui de Solidarité est de déterminer le poids relatif à accorder au service à la collectivité ou au parcours des jeunes volontaires dans ce type d'expérience. Les deux éléments ne sont pas mutuellement exclusifs. Toutefois, le poids relatif que l'on accordera à l'un ou à l'autre modifiera considérablement les objectifs, l'organisation et la teneur du projet, ainsi que le public concerné.

En effet, si l'on accorde la priorité au service à la collectivité au détriment des opportunités pédagogiques, les risques seront :

- de ne sélectionner que des jeunes déjà qualifiés, expérimentés et autonomes, dans le souci d'accroître l'efficacité du service ;

- de s'interdire toute souplesse quant à une pédagogie par l'expérience et l'essai-erreur, peu compatible avec le souci de l'efficacité du service ou d'une certaine productivité ;
- de réduire le rôle des responsables d'équipe à celui de chef de chantier chargé avant tout de garantir la qualité du travail réalisé ;
- de s'interdire toute souplesse organisationnelle, le calendrier s'organisant avant tout autour de l'offre de service ;
- de réduire les partenariats à des relations – même non-marchandes – entre distributeur de services et clients.

3.1.2. Eviter l'élitisme

Différentes études soulignent le caractère relativement élitiste de la démarche volontaire (cfr rapport intermédiaire : « le tour d'horizon international des réflexions concernant le service volontaire », pp. 76-102). L'option de Solidarité est de faciliter l'accès à une année de « service citoyen » à des jeunes qui, a priori, auraient été peu concernés par ce type de projet. Ce choix implique d'accorder une importance considérable à l'accompagnement des jeunes volontaires dans leur engagement dans ce projet. Nous souscrivons à cette option.

Dans l'équilibre à déterminer dans le poids respectif à accorder au service à la collectivité ou au parcours des jeunes volontaires dans une année de « service citoyen », il est important d'octroyer la priorité au parcours des jeunes et d'encourager l'accès aussi à ceux qui sont a priori moins sensibilisés à ce type de projet et disposent de moins de ressources pour s'y engager.

Il ne faut pas y voir un « service à la collectivité » au rabais, mais il faut plutôt considérer ce dernier, non comme un objectif en soi, mais comme un outil éducatif privilégié pour l'enrichissement du parcours personnel des jeunes volontaires. A ce titre, l'efficacité du service n'est pas l'objectif prioritaire. Mais, dans un premier temps, elle est un moyen pour accroître les compétences, renforcer la satisfaction personnelle, le sentiment d'utilité, l'image positive et la confiance en soi des volontaires, ainsi que leur conscience d'une responsabilité collective, d'une solidarité constructive. Et, dans un second temps, elle est le résultat de ce parcours.

Contrecarrer la tendance élitiste de l'engagement volontaire est une nécessité car :

- Cette option permet de rencontrer des besoins réels des jeunes, et en particulier des jeunes en situation de vulnérabilité sociétale. Elle s'inscrit dans la perspective d'une égalité des chances.
- Cette option permet d'accroître les bénéfices indirects pour la collectivité que représente l'enrichissement des parcours personnels des volontaires. Nous l'avons souligné dans la problématisation, le manque de perspective pour l'avenir, les désaccords à l'égard d'un ordre social caractérisé par les inégalités sociales et les discriminations, ainsi que le poids des stigmates sont d'autant plus importants pour les jeunes en situation de vulnérabilité sociétale. Même si un projet comme Solidarité ne va pas modifier en profondeur ces réalités structurelles, il offre aux jeunes, d'une part, des opportunités pour mieux s'en sortir avec cette réalité et, d'autre part, des aptitudes sociales et une sensibilisation à des formes plus légitimes d'expression du désaccord ou de résistances (action sociale, culturelle, voire politique). Ces bénéfices sont d'autant plus sensibles pour les volontaires en situation de vulnérabilité sociétale et, indirectement, ils constituent autant de bénéfices indirects pour la collectivité.

La conséquence directe de cette option concerne la sélection des candidats volontaires. Les critères de sélection ne doivent s'arrêter :

- ni au niveau de qualification ou d'expérience des candidats ;

- ni même à leur degré de détermination et d'engagement au départ. Si les candidats doivent effectivement faire preuve d'un minimum de motivations lors de leur engagement, afin de garantir une dynamique favorable au projet, il apparaît toutefois qu'un nombre important de volontaires ne sont pas fixés sur leurs motivations lors de leur engagement. Bon nombre s'engagent « en creux », sur un mode attentiste. C'est en cours de route, par l'expérience et par l'acquisition progressive d'aptitudes réflexives qu'ils renforcent et précisent leur engagement. Les bénéficiaires pour ces jeunes n'en sont que plus considérables et il serait malheureux de les exclure à l'entrée.

3.1.3. Eviter un ciblage trop cloisonné

Etre attentif à l'accès de jeunes en situation de « vulnérabilité sociétale » ne doit toutefois pas aboutir à l'excès inverse qui consisterait à cloisonner ce type de projet à une seule catégorie de population, à savoir les jeunes en situation de « vulnérabilité sociétale » ou plus spécifiquement encore les jeunes d'origine immigrée.

Un tel cloisonnement risquerait :

- d'exclure des jeunes de classes plus aisées qui peuvent malgré tout rencontrer des difficultés personnelles et pour qui un projet de service volontaire peut être bénéfique ;
- de renforcer les cloisonnements déjà bien présents dans la vie sociale et qui menacent l'organisation sociale par la juxtaposition de communautés repliées, vivant au mieux dans l'indifférence, au pire dans le rejet ou la peur ;
- de renforcer les effets de stigmatisation sur des catégories de jeunes qui ont déjà à subir diverses discriminations.

L'option de Solidarité est de promouvoir le brassage et l'hétérogénéité des volontaires. Le projet reste donc ouvert, tout en se donnant les garanties d'un accès privilégié aux jeunes les plus fragilisés. Jusqu'à présent, la diffusion de l'information repose surtout sur le « bouche à oreille », en particulier au sein du monde associatif. Parmi les jeunes qui se présentent la proportion de jeunes en situation de « vulnérabilité sociétale » reste importante. Toutefois, on ne peut exclure qu'une diffusion élargie de cette information ne renverse le ratio et que le nombre de jeunes candidats plus favorisés s'accroisse. Dans ce cas, la procédure de recrutement devra veiller à maintenir un équilibre au sein des jeunes recrutés. Le guide méthodologique de Solidarité stipule que la proportion devrait être de cinq jeunes fragilisés sur huit par équipe. Nous souscrivons à cette option.

Tout en garantissant et en encourageant l'accès de jeunes en situation de « vulnérabilité sociétale » à ce type de projet, il faut promouvoir le brassage et éviter toute forme de cloisonnement, afin :

- de rencontrer les difficultés que peuvent aussi vivre des jeunes de classes sociales plus favorisées ;
- de faciliter la rencontre de jeunes qui a priori se rencontrent peu, voire pas du tout ; et, par là, de promouvoir une vie sociale respectueuse de la différence ;
- d'éviter tout renforcement des processus de stigmatisation.

3.1.3.1. Les jeunes de classes plus aisées rencontrent aussi des difficultés

On l'a précisé plus haut (cfr difficultés rencontrées par les jeunes volontaires), certains jeunes moins confrontés à des problèmes d'inégalités socio-économiques ou socio-culturelles peuvent néanmoins éprouver des difficultés. Celles-ci sont davantage d'ordre personnel, psychologique ou familial (fusion ou au contraire conflits, décalages entre les attentes personnelles et les attentes parentales). Il n'en reste pas moins que ces jeunes plus favorisés peuvent aussi être en butte à l'absence de perspectives, à une faible anticipation de leur

trajectoire personnelle, à l'expérience d'échecs, à une faible estime de soi, à un manque de confiance ou encore à un manque d'autonomie.

Pour ceux-ci, les bénéficiaires mis en évidence à travers l'expérience d'une année de « service citoyen » peuvent aussi répondre à de réels besoins.

Par ailleurs, nous attirons l'attention sur le fait que tous les volontaires ne sont pas nécessairement confrontés à des difficultés sociales ou personnelles. Pour eux, l'engagement correspond davantage à la conviction d'avoir quelque chose à apporter à la collectivité et à la volonté de s'inscrire dans une action solidaire et collective. Doit-on nécessairement faire état d'une difficulté quelconque pour pouvoir s'inscrire dans ce type de démarche ? L'ouverture d'un projet comme Solidarité à ces jeunes leur offre l'opportunité de concrétiser cette démarche et enrichit considérablement le projet en termes de brassage, de rencontres, de déstigmatisation et de dynamique.

3.1.3.2. Brassage

Le brassage et l'hétérogénéité des équipes promeuvent la rencontre de jeunes qui a priori se rencontrent peu ou pas.

Le brassage et la différence permettent :

- Un enrichissement mutuel. Y compris les volontaires non-confrontés à de réelles difficultés estiment que l'expérience n'aurait pas été aussi enrichissante si elle s'était passée « entre-eux ».
- A chacun de relativiser ses difficultés au regard de celles des autres.
- A chacun de se remettre en question, de réaliser un travail sur soi.
- D'enrichir l'expérience collective en la rendant plus complexe. Les différences de rythmes, de modes de vies, etc, sont parfois sources de décalages, d'incompréhensions, voire de conflits qui offrent autant d'opportunités pour enrichir l'expérience de la vie en groupe et rendent d'autant plus riche l'acquisition d'aptitudes sociales.
- De promouvoir un esprit de tolérance par l'expérience pratique de la différence dans la coopération. « Apprendre à accepter les différences, c'est une formule que l'on entend de plus en plus souvent chez ceux qui se soucient de la coexistence de diverses ethnies et cultures dans nos sociétés, qui brassent des populations de toutes origines. Là aussi, sans travaux pratiques et leçons de choses, on en reste aux bonnes intentions. Vivre les différences et les conflits ne s'apprend pas à travers un discours magistral et quelques préceptes. Cela s'apprend en travaillant sur des problèmes concrets » (Perrenoud, 1998). De la même façon, apprendre à accepter la différence ne se fait pas de façon cloisonnée.
- De promouvoir l'expérience de la solidarité en multipliant les sources de complémentarités
- Enfin, le brassage joue un rôle important dans la dynamique d'équipe. La présence de quelques jeunes plus autonomes, plus engagés, constitue un moteur important susceptible de faire davantage avancer les autres.

3.1.3.3. Contre stigmatisation

Le brassage et l'hétérogénéité des équipes prémunit Solidarité contre l'image stéréotypée et réductrice d'une association spécialisée pour jeunes à problèmes ou « à risques » (pour eux-mêmes ou pour la société).

Cette dimension est précieuse car on sous-estime trop souvent l'importance que représente l'image d'une association dans laquelle un individu va « s'enrôler » sur la construction identitaire et la stigmatisation de ce dernier. On comprend que quelqu'un hésite à consulter un psychologue ou un psychiatre de peur d'être étiqueté « malade mental », mais on semble ne

pas considérer que proposer aux jeunes des dispositifs qui les ciblent comme porteurs d'un problème ou d'un risque potentiel puisse avoir des effets considérables sur leur construction identitaire en réduisant précisément les référents identitaires disponibles à des caractères négatifs. Peut-on imaginer que « s'enrôler » dans un dispositif qui a été élaboré et qui est présenté comme un service spécialisé pour prévenir une dangerosité potentielle soit une opération neutre en termes identitaires ? Evidemment non.

Le brassage à Solidarité rend difficile de brosser un portrait type et monolithique du volontaire. Ce qui permet précisément d'éviter le renforcement de processus de stigmatisation. Il laisse l'opportunité aux volontaires de ne pas être réduits à une problématique, de se départir d'identités stigmatisantes et de se (re-)construire une identité positive, par le biais du service volontaire.

3.2. Fondements organisationnels et boîte à outils

L'option prise de favoriser l'accès d'un projet de service volontaire à des jeunes en situation de « vulnérabilité sociétale » a des implications importantes sur le plan organisationnel. Un projet comme Solidarité ne peut pas se permettre de se reposer sur les seules ressources des volontaires, qu'il s'agisse de ressources financières ou encore de ressources telles que la capacité d'autonomie ou les compétences pré-existantes. Il s'agit de concevoir une organisation apte à accompagner les jeunes volontaires et à les renforcer dans leur engagement.

A cet égard, on peut retirer de l'expérience du projet Solidarité quelques fondements organisationnels et quelques outils susceptibles de faciliter la conception et la mise en œuvre d'autres projets de ce type.

3.2.1. Statut et défraiement

Il est important :

- De prévoir une couverture sociale pour les volontaires,
- De leur définir un statut qui clarifie leur situation administrative et qui évite de leur faire « payer leur engagement » par des sanctions ou des exclusions à l'égard d'autres droits : allocations familiales, aide sociale, chômage,... Actuellement, la situation n'est pas encore idéale, mais la reconnaissance de Solidarité comme stage d'insertion a permis par exemple de ne pas geler le stage d'attente des volontaires dans le régime du chômage. De la même manière, les dérogations à l'obligation scolaire sont assez faciles à obtenir pour les volontaires.
- De prévoir un défraiement pour couvrir les frais de subsistance des volontaires. L'expérience de Solidarité a amené le projet à abandonner la bourse mensuelle de 500 € qui était prévue au départ, préférant – comme c'est le cas actuellement – prévoir une indemnité journalière de 10 € par jour de présence. Ce défraiement journalier peut s'avérer très important pour les jeunes en situation de précarité qui ne peuvent pas toujours compter sur un soutien financier de la part de la famille. Toutefois, ce défraiement permet de respecter la notion même de service volontaire qui implique que les bénéficiaires perçus ne soient pas d'ordre pécuniaire. La préférence pour un défraiement journalier plutôt que la bourse mensuelle a d'ailleurs permis de dissiper certains malentendus qui entretenaient parfois une confusion entre l'engagement volontaire et une relation de type salarial.

3.2.2. Dimension collective

Divers projets de volontariat existent déjà, mais la plupart reposent sur une démarche individuelle de volontariat. Ceux qui offrent un cadre plus collectif ne s'inscrivent pas dans la

durée (genre « camps chantiers »). Solidarité, en offrant un cadre collectif à un volontariat qui s'inscrit dans la durée, est donc particulièrement novateur.

L'inscription dans la durée est importante car :

- Elle permet véritablement d'envisager l'accompagnement et l'enrichissement du parcours personnel des volontaires.
- L'engagement n'en a que plus de valeur.
- Elle permet que se noue des relations privilégiées entre les volontaires (solidarité, soutien mutuel) et entre les volontaires et leur responsable d'équipe (interconnaissance, confiance,...).

La dimension collective est particulièrement importante parce que :

- Elle constitue une motivation à s'engager dans ce type de projet de volontariat. La perspective de se retrouver en équipe est plutôt rassurante pour ceux qui présentent un manque de confiance en eux.
- Elle constitue un appui pour soutenir et encourager les volontaires dans leur engagement tout au long de l'année (plaisir et solidarité).
- Elle constitue le cadre le plus approprié à l'acquisition d'aptitudes sociales à travers l'expérience quotidienne de la vie en équipe.

La dimension collective sera réellement porteuse si :

- Les équipes gardent une taille humaine. Le nombre de huit volontaires par équipe, retenu par Solidarité, semble valide. Plus de volontaires deviendrait difficile à gérer et moins de volontaires rendrait certains chantiers difficilement réalisables, en particulier lorsqu'on prend en considération les absences voire les désaffections possibles de quelques uns en cours d'année.
- Une motivation collective positive est maintenue.

Divers outils permettent de maintenir une motivation collective tout au long de l'année. Ils permettent d'une part de stimuler la dynamique collective et d'autre part de gérer les conflits :

- L'existence de moments privilégiés tels que les semaines d'intégration et de clôture, les moments d'évaluations formels (quotidiens et/ou hebdomadaires, ainsi qu'en fin de chantier ou de formation avec les partenaires) et informels, les journées de loisirs et les moments de team-building.
- La mise en œuvre d'astuces éducatives permettant de rappeler les objectifs, l'utilité et le sens des tâches à effectuer, de rappeler aux volontaires les bénéfices qu'ils peuvent retirer de telle ou telle expérience, de valoriser collectivement et individuellement le travail effectué, etc...
- Proposer des contenus diversifiés et sensés.
- Maintenir un rythme d'activités relativement soutenu et marqué par l'alternance (chantiers/formations, chantiers manuels / chantiers d'animation,...) pour éviter tout sentiment de routine ou de lassitude.
- Eviter l'essoufflement des responsables d'équipes eux-mêmes, face à la complexité et à la multiplicité des tâches qu'ils ont à effectuer.

3.2.3. Triptyque chantiers-formations-maturation personnelle

Le triptyque prévu par Solidarité, combinant l'axe chantier, l'axe formation et l'axe maturation personnelle est essentiel dans l'optique de « se construire en construisant ». L'ensemble des bénéfices pour les volontaires (présentés ci-dessus) repose sur ces trois axes intriqués. Retirer un de ces axes, c'est l'ensemble de l'édifice qui s'écroule.

Proposer un contenu diversifié à une année de service citoyen est important pour :

- éviter toute lassitude et soutenir la motivation des volontaires,
- étendre le panel d'expériences permettant aux volontaires de découvrir divers domaines et acquérir des compétences multiples.

Face à la diversité, il est important de garantir une certaine cohérence en établissant des liens continus entre les chantiers et les formations, entre les différents chantiers, entre chantiers et maturation personnelle, etc. Ces liens permettent d'accroître le caractère transférable des compétences acquises. A cet égard, la proposition faite par les volontaires de faire suivre un chantier manuel par un chantier d'animation au sein de la même association, afin de rencontrer le public de cette association, de mieux percevoir les enjeux sous-jacents et l'utilité de leur service, est à retenir.

3.2.4. Accompagnement progressif vers l'autonomie

Un des objectifs poursuivis par le projet Solidarité est d'encourager les jeunes volontaires à passer de la position de « sujet d'action sociale » à celle d'acteur. En ce sens, une année de « service citoyen » permet à certain(e)s volontaires de cheminer vers davantage d'autonomie.

Différents outils sont prévus par Solidarité pour promouvoir cette autonomie :

- La possibilité laissée aux volontaires d'initier des chantiers ou des formations et de prendre une part active dans la préparation de ceux-ci.
- La mise en place, cette année, d'un relais-volontaire permettant aux équipes de volontaires de participer aux réunions de l'équipe éducative par le biais d'un représentant.
- La possibilité de laisser les volontaires seuls, à certains moments, sur certains chantiers.

Ces opportunités de prise d'initiative et de participation ont été saisies avec plus ou moins de bonheur par les volontaires dans le courant de cette année ; ce qui illustre le paradoxe bien connu de l'accompagnement à l'autonomie. Il ne suffit pas de décréter l'autonomie et d'abandonner les jeunes à leur autonomie pour qu'ils deviennent autonomes. Que ce soit par manque d'habitude, de confiance en soi, par peur de l'échec ou par manque de sollicitations, certains volontaires rencontrent parfois des difficultés à prendre des initiatives et à s'affirmer de façon autonome. Il convient donc de les accompagner :

- Cet accompagnement doit s'inscrire dans la durée. Il doit être imaginé comme une progression : de petites initiatives, de petites responsabilités au début et progressivement des démarches plus importantes lorsque la confiance se raffermi. Il est important de poser des balises, de définir des échéances précises (courtes tout d'abord, puis à plus long terme).
- Il doit être pondéré en fonction des capacités individuelles et collectives.
- Il doit être pondéré en fonction de l'évolution de l'autonomie des volontaires en cours d'année. Un accompagnement proche et soutenu en début d'année peut progressivement s'alléger en cours d'année.
- Cet accompagnement peut s'appuyer sur une valorisation des moments de préparation de chantiers ou de formations auxquels les volontaires participent. Il s'agit de présenter ces temps de préparation comme des moments de formation en soi, susceptibles d'apporter aux volontaires des compétences en matière de conduite de projet. Compétences transférables dans leurs propres projets personnels. En la matière, c'est aussi une façon de mieux valoriser les connaissances et l'expérience des responsables d'équipe.
- Les temps morts (lorsque par exemple un chantier est annulé au dernier moment) sont autant d'opportunités pour stimuler la prise d'initiative des volontaires.
- Enfin, si la présence des responsables d'équipe est requise sur certains chantiers (par exemple les chantiers d'animation), sur d'autres chantiers on peut envisager certains

moments où les volontaires seront seuls. Ces moments doivent être programmés et préparés avec les volontaires et les partenaires.

3.2.5. Cadre souple

3.2.5.1. Souplesse dans l'organisation

Si l'organisation est une nécessité – en particulier lorsque, comme Solidarité, un projet se développe – il est important de rester attentif à ne pas trop rigidifier ou scléroser le projet. L'amélioration de la forme ne doit pas se faire au détriment du fond. Et, sans doute, que garantir le fond nécessite de garder une certaine flexibilité. Si un outil éducatif ne s'avère plus pertinent, il convient de l'abandonner, même si c'est au prix d'un remaniement du calendrier. Par ailleurs, le souci d'assurer un calendrier d'activités soutenu, diversifié et cohérent devrait laisser une certaine latitude pour permettre aux volontaires d'intervenir aussi dans la construction de leur année citoyenne, de saisir leurs éventuelles propositions ou désirs.

A cet égard, à la manière de Solidarité, il est important de rester un projet en réflexion et en construction permanente sur le contenu grâce :

- à l'attention accordée au point de vue des volontaires sur leur expérience, qu'il soit porté au sein des réunions de l'équipe éducative par les responsables d'équipe ou, mieux, par les volontaires eux-mêmes par le biais du relais-volontaire ;
- au travail réalisé par l'équipe éducative lors de journées pédagogiques et de la supervision ;
- à la promotion de regards plus extérieurs comme ce fut le cas de cette recherche-action.

3.2.5.2. Souplesse dans le degré d'exigence

Il est important qu'un projet de service volontaire soit exigeant. De l'exigence, dépendent aussi la satisfaction et la valorisation que les volontaires peuvent retirer de leur engagement. Un certain degré d'exigence contribue aussi à la structuration, à l'acquisition de « bonnes habitudes » soulignée par les volontaires.

Toutefois, il s'agit de ne pas perdre de vue que le propre du service volontaire est d'être volontaire et repose précisément sur la volonté de l'engagement et sur le soutien de cette volonté, plus que sur une quelconque contrainte. Il ne faut pas perdre de vue non plus qu'un des bénéfices de ce type de projet est de permettre à certains jeunes de se reconstruire après avoir vécus divers échecs.

Le propre d'un projet d'année citoyenne comme celui de Solidarité est d'offrir, durant un an, à de jeunes adultes, un cadre alternatif à l'école ou à l'emploi. A cet égard, le niveau d'exigence ne doit pas entrer en contradiction avec une certaine souplesse. Un cadre trop rigide risquerait d'interrompre prématurément un processus de structuration qui peut, pour certains volontaires, prendre plus de temps que pour d'autres.

Il s'agit donc de trouver le meilleur équilibre entre une certaine rigueur et une certaine souplesse qui respecte le rythme des volontaires dans leur structuration progressive. A ce sujet, les attitudes adoptées par Solidarité à l'égard des retards et absences sont illustratives. L'exigence, la rigueur, la règle ne seront effectifs que dans une application qui laisse la place aux doutes, aux erreurs et associés à d'autres outils essentiels. Il s'agit donc de concevoir les erreurs, les échecs et les doutes, non comme des motifs purs et simples d'exclusion, mais comme des opportunités éducatives, notamment pour promouvoir la responsabilité collective et individuelle et pour faire progresser le cheminement des volontaires dans leur maturation personnelle. Ce n'est qu'après avoir mis en œuvre ces outils, et s'ils ne produisent pas l'effet escompté, que l'on envisagera la rupture éventuelle du contrat entre le projet et le volontaire.

3.2.6. Responsables d'équipe

La motivation des responsables d'équipe est une donnée fondamentale pour la dynamique collective. A cet égard, les responsables d'équipe de Solidarité soulignent différentes motivations à la fois à leur engagement dans ce type de projet et « au quotidien » : le travail en proximité avec les volontaires, l'épanouissement personnel à travers des missions diversifiées et les complémentarités ainsi que le fonctionnement démocratique du travail au sein de l'équipe éducative.

Au regard de la complexité des tâches multiples que doivent assumer les responsables d'équipe et pour éviter l'essoufflement, il est important de soutenir cette motivation.

Une des difficultés principales pointée par les responsables d'équipe de Solidarité est la difficulté à prendre parfois la distance nécessaire à un travail éducatif efficace (une certaine objectivité, une remise en question,...). Cette difficulté est inhérente, d'une part, à la proximité et à la relation privilégiée qui se noue avec les volontaires et, d'autre part, au sentiment d'être eux-mêmes parfois trop pris, trop impliqués dans les activités et les contraintes temporelles.

A cet égard, il est important de se ménager :

- Des capacités de triangulation soit par la présence, à certains moments, de responsables de Solidarité (par exemple, lors de gestions de conflits ou des évaluations en fin de chantier) ou de personnes extérieures, notamment sur certains chantiers ;
- Des capacités d'extériorité et de temps disponibles pour souffler et se ressourcer, se former et se questionner sur sa pratique. A cet égard, la possibilité de laisser les volontaires seuls sur certains chantiers, et à certains moments, peut être une opportunité si elle est préparée avec les volontaires et les partenaires et qu'elle respecte la progression vers l'autonomie propre aux différentes équipes.

3.2.7. Partenaires

Le propre d'un projet de service volontaire est de s'inscrire dans différents partenariats (chantiers, formations et maturation personnelle).

En ce qui concerne les chantiers, les bénéfices qu'en retirent les volontaires ne sont pas réductibles à l'acquisition de « savoir-faire ». Ils se déclinent aussi en termes de renforcement du sentiment d'utilité et d'une image positive de soi, ainsi qu'en termes d'acquisition d'aptitudes sociales et de renforcement d'une conscience collective et solidaire. A ce titre, les chantiers seront vraiment bénéfiques si leur utilité apparaît bien aux yeux des volontaires, c'est-à-dire :

- s'ils répondent réellement aux besoins d'une collectivité ou d'une population en difficulté,
- si l'accueil, la présentation de l'association partenaire, de ses enjeux sous-jacents et de ses publics, ainsi que la présence du partenaire, permettent de contextualiser le service et de lui donner du sens de façon continue.

Il ne s'agit pas de pérenniser un partenariat à tout prix. Il faut éviter de reproduire un partenariat de façon « mécanique ». Reconduire annuellement un chantier parce que le partenariat se passe bien, sans plus s'interroger sur son utilité risquerait de déboucher sur une logique strictement occupationnelle qui s'éloignerait des objectifs du volontariat.

En ce qui concerne les formations, elles recouvrent à la fois des compétences techniques en vue de la réalisation des chantiers et des sensibilisations à des sujets de sociétés qui permettent de stimuler la réflexion tant individuelle que collective. Les formations toucheront

d'autant plus les volontaires qu'elles seront incarnées, mises en lien avec la pratique, avec l'expérience et qu'elle apparaîtront transférables dans leur vie personnelle.

Pour ce qui est des différents partenariats, hormis leur réalisation, deux phases sont d'une importance considérable. Il s'agit de la phase de préparation et de la phase d'évaluation.

La phase de préparation est importante car, hormis les garanties en ce qui concerne les modalités pratiques, elle permet de clarifier les demandes mutuelles. Pour un projet de service volontaire comme Solidarité, c'est l'occasion de préciser les objectifs et de présenter son public de volontaires afin de s'assurer que le partenaire se fait une image fidèle du projet et des volontaires et qu'il n'y aura pas de décalage entre ses attentes et la réalité. Cette phase reste délicate dans la mesure où il s'agit d'expliquer que le projet ne se réduit pas au service mais concerne aussi l'accompagnement de jeunes dont certains sont confrontés à des difficultés diverses, tout en évitant de présenter une image trop caricaturale ou stigmatisante des volontaires. Ceci est possible en insistant sur le caractère hétérogène des équipes et en valorisant la démarche positive et volontaire de l'engagement des jeunes dans ce projet.

La phase d'évaluation avec le partenaire est importante tant pour l'équipe pédagogique que pour les volontaires eux-mêmes. Les modalités prévues par Solidarité pour l'évaluation en fin de chantier articulent un questionnaire rempli par les volontaires, les partenaires et les responsables de Solidarité, ainsi qu'une rencontre entre ces différents acteurs. Cette rencontre est particulièrement importante pour la remise en question des volontaires, leur valorisation et l'enrichissement de leur maturation en cours de route.

4. Recommandations politiques

Au regard :

- des bénéfices que l'on peut escompter de ce type de projet, à la fois :
 - pour les jeunes adultes qui s'y engagent
 - et pour la collectivité (en termes de bénéfices directs et indirects)
- de l'originalité de ce type de projet de volontariat (collectif et s'inscrivant dans la durée), permettant, par le brassage des populations :
 - de favoriser la rencontre,
 - de promouvoir la coopération dans la différence,
 - de lutter contre les stigmatisations,

Il est important de soutenir et d'encourager la multiplication de ce type de projet de volontariat, attentif :

- à l'accès et à l'accompagnement de jeunes en situation de « vulnérabilité sociétale »,
- tout en s'inscrivant dans une perspective de décroisement et d'ouverture à l'hétérogénéité.

La meilleure formule pour promouvoir la diffusion de ce type de projet passe par sa reconnaissance politique et la création d'une « case » spécifique dans le champ des institutions ministérielles. Par « case », il faut entendre la répartition catégorielle des compétences, des thématiques abordées par les différents cabinets ministériels. Or, ce qui caractérise un projet comme Solidarité, c'est qu'il ne rentre dans aucune des cases actuellement existantes. Ou plus précisément, qu'il chevauche plusieurs des cases existantes, abordant des problématiques et des publics qui peuvent concerner tant l'Aide à la Jeunesse, que la Politique des Grandes Villes, l'Insertion socio-professionnelle, l'Intégration, l'Égalité des Chances, ... Cette multiplicité ne facilite pas toujours une reconnaissance puisque le risque pour un tel projet est d'entrer dans un carrousel sans fin qui le renverrait de cabinet en cabinet,

de case en case, sous couvert que le cabinet d'à côté serait sans doute plus compétent en la matière. Plus réels encore sont la précarité et le bricolage financier qui reposent sur la seule bonne volonté des pouvoirs subsidiaires qui, pour marquer leur intérêt pour le projet, octroient des subsides limités, temporaires et rarement structurels, puisque le projet ne rentre pas pleinement et uniquement dans leurs compétences propres.

Dès lors, par « nouvelle case », il faut entendre une reconnaissance politique clairement affirmée de ce type de projet qui définirait précisément des référents politiques pour lesquels ce type de projet spécifique entrerait dans les compétences, soit un référent unique (un cabinet précis), soit des référents multiples mais travaillant en partenariat ou en synergie (en intercabinets).

L'originalité de ce type de projet et la plupart des bénéfices que l'on peut en attendre reposent précisément sur son décloisonnement et son ouverture à des jeunes d'horizons différents. Il serait regrettable que, pour des raisons financières, on doive renoncer à cette philosophie pour « rentrer » dans une case existante ciblant des populations spécifiques. Il serait regrettable de devoir « raboter » ce type de projet – et, par conséquent de se priver d'une série de bénéfices essentiels – pour le faire rentrer dans des cases préétablies.

De la même manière, il serait particulièrement dommageable pour ce type de projet de lui enjoindre des objectifs qui ne sont pas les siens. De façon très concrète, promouvoir la multiplication de ce type de projet en le présentant comme un instrument de lutte contre les incivilités :

- serait tout d'abord réducteur ;
- et renforcerait les processus de stigmatisation que ce type de projet tente précisément de déconstruire, en offrant la possibilité aux jeunes de se départir d'images de soi négatives par une valorisation à travers l'engagement volontaire.

Quelle liberté serait laissée aux volontaires pour une construction identitaire positive si, d'emblée, le projet dans lequel ils s'engagent les cible comme porteurs d'une dangerosité potentielle ou comme sources d'insécurité ?

Que ce type de projet a des influences positives sur la problématique des incivilités a été démontré et ne fait aucun doute. Toutefois il semble que paradoxalement, les dispositifs de lutte contre l'insécurité perdent une part de leur efficacité lorsqu'ils s'affichent trop clairement. En effet, en la matière, les effets d'annonce et les effets performatifs des discours ont parfois pour effet pervers de nourrir encore davantage le sentiment d'insécurité et les processus de stigmatisation (Van Campenhoudt *et al*, 2000).

Par ailleurs, ce type de projet n'offre pas une panacée à la problématique globale des incivilités et ne peut dispenser le gouvernement d'une réflexion et de décisions concernant notamment la lisibilité de l'espace public et les transformations profondes des formes d'interaction et concernant surtout la réduction des inégalités sociales et discriminations. En aucune manière un renforcement d'autorité, fût-elle administrative plus que pénale ne résoudra la problématique des incivilités.

Les effets escomptés de ce type de projet sur la problématique des incivilités ne se réduisent pas à l'inculcation de « bonnes manières ». Ils sont bien réels, mais passent 1) par l'amélioration des perspectives pour l'avenir, 2) par l'acquisition de compétences transversales en ce compris des aptitudes à la vie collective, 3) par l'apprentissage de la coopération dans la différence, 4) par le renforcement de la confiance en soi et la construction d'une identité positive qui s'écartent notamment des référents identitaires stigmatisants, 5) par la sensibilisation à la citoyenneté et plus fondamentalement à une citoyenneté critique, voire résistante. Il convient avant tout de valoriser ces dimensions-là et de valoriser la démarche positive de l'engagement volontaire.

Cette valorisation passe non seulement par une reconnaissance politique de ce type de projet et un financement approprié, mais aussi plus largement par la promotion :

- D'une reconnaissance du statut des volontaires et en particulier des volontaires en situation de vulnérabilité sociétale afin que le coût financier de leur engagement ne constitue pas un obstacle. A cet égard, le modèle français constitue un contre-exemple lorsqu'il accorde une priorité d'accès aux jeunes déjà qualifiés et refuse tout soutien à l'accueil et l'accompagnement de volontaires en difficultés (voir rap interm., pp. 85-59). Par contre, en Belgique, l'assimilation de Solidarité comme stage d'insertion dans le régime du chômage constitue un premier pas important dans cette reconnaissance statutaire.
- D'une reconnaissance large de l'expérience de volontariat afin d'accroître socialement la connaissance et la reconnaissance (valorisation) de ce type d'engagement et d'accroître les opportunités des volontaires face au marché de l'emploi ou à l'enseignement (par exemple par une sensibilisation des organisations patronales, des institutions scolaires, etc).